

**QUARANTE-HUITIÈME SESSION DU
COMITÉ DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS**
(26-28 juin 2018, Nouméa, Nouvelle-Calédonie)

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : Rapport du Directeur général

(Document présenté par le Secrétariat)

Résumé

1. Le présent document décrit dans leurs grandes lignes les principales activités menées par la Communauté du Pacifique (CPS) au cours de l'année écoulée, ainsi que les enjeux et priorités à retenir pour l'année à venir. Nombre des questions qui y sont abordées sont examinées de manière plus détaillée dans d'autres documents de travail.
2. Des avancées notables ont été réalisées dans la mise en œuvre du Plan stratégique de la Communauté du Pacifique 2016-2020. Ce dernier fera l'objet, courant 2018, d'une évaluation à mi-parcours qui s'appuiera sur la méthode approuvée par le sous-comité du CRGA pour la mise en œuvre du Plan stratégique. L'exercice aura pour objet de recenser les domaines auxquels des améliorations devront être apportées au cours de la seconde moitié de la période couverte par le Plan stratégique. Il permettra par ailleurs d'éclairer le processus d'élaboration du prochain plan. Globalement, et compte tenu des difficultés financières rencontrées ces dernières années, j'ai le sentiment que la CPS dispose aujourd'hui des moyens nécessaires pour faire face, au cours des années à venir, aux enjeux de développement propres à la région.
3. Le processus de réforme et de transformation engagé en 2014 donne déjà des résultats encourageants en ce qui concerne la mise en œuvre du nouveau modèle d'activité, l'approche programme intégrée et l'accent mis sur les résultats et l'impact de notre action. La plupart des divisions et des équipes de la CPS se sont maintenant dotées de plans d'activité qui sont la traduction concrète de ces nouvelles orientations stratégiques, et une nouvelle culture se dessine au sein de l'Organisation. Grâce à la programmation intégrée et par pays, la CPS va pouvoir s'écarter du mode de planification vertical et cloisonné qui a prévalu jusqu'à présent, au profit d'une approche intégrée des besoins des pays membres. Le programme d'amélioration de nos systèmes informatiques et de gestion des finances et des ressources humaines se poursuit. La situation reste difficile dans le domaine des ressources humaines, et d'autres améliorations s'imposent.

4. Le renforcement de la participation des membres et de la présence de l'Organisation à l'échelle nationale demeure l'un des objectifs majeurs du Plan stratégique. Si les contraintes financières rencontrées ont limité la capacité de l'Organisation à renforcer cet engagement, il reste malgré tout une priorité, compte tenu de l'évolution des enjeux de développement dans la région, de la baisse des ressources financières disponibles et de l'augmentation du nombre d'acteurs œuvrant en faveur du développement dans les États et Territoires insulaires océaniques. Dans ce contexte, le maintien de relations constructives avec les dirigeants océaniques revêt un caractère prioritaire pour la CPS. Il est par ailleurs prévu de procéder à un réexamen de la structure actuelle de la CPS, et notamment des bureaux régionaux existants.
5. Le processus de priorisation amorcé au lendemain de la crise financière de 2015 a permis au personnel de se faire une idée plus précise des domaines prioritaires dans lesquels l'Organisation va désormais concentrer ses investissements, de ceux dans lesquels elle n'investira pas et de ceux dont elle entend, à terme, se désengager. Au total, dix axes de travail prioritaires ont été recensés en matière de développement, et deux d'entre eux déboucheront, à terme, sur la création de centres d'excellence de niveau mondial, conformément au mandat de la CPS, qui s'appuiera à cette fin sur les avantages comparatifs dont elle justifie. Plusieurs domaines de travail à faible priorité ont également été définis, et les équipes de la CPS travaillent actuellement, en collaboration avec les pays membres et les partenaires, à l'élaboration de nouvelles modalités de prestation de services pour ces différents domaines. Enfin, la CPS a recensé un certain nombre de domaines dont elle n'envisage pas de se désengager complètement, mais dans lesquels elle réserverait ses services aux pays membres qui en ont le plus besoin et qui ne disposent pas de capacités nationales suffisantes. Ainsi, il est peu probable que les services de santé animale soient à l'avenir mis à la disposition des membres insulaires les plus grands.
6. La programmation intégrée et par pays est une priorité pour la CPS, mais la mise en œuvre de la politique a pris plus de temps que prévu. Un cadre de direction a été recruté cette année et s'emploie avec succès, en collaboration avec les équipes concernées, à établir les procédures et les systèmes requis en interne en vue de la mise en place d'une fonction de programmation cohérente et performante à l'échelle de l'Organisation. Un consultant externe a établi un projet de rapport sur la programmation par pays que la direction examine actuellement avec la plus grande attention, la programmation par pays étant une composante essentielle de l'engagement de la CPS aux côtés des pays membres.
7. Les procédures de gestion financière et d'établissements du budget de la CPS se sont améliorées, mais les perspectives financières demeurent incertaines. Pour l'heure, le déficit budgétaire prévu pour 2019 est de l'ordre de 2 millions d'euros. Il tient à divers facteurs, parmi lesquels les fluctuations de change, le non-paiement des contributions statutaires et des subventions spéciales des pays hôtes et la baisse des redevances administratives associées aux projets de certaines grandes divisions. La CPS étant fortement tributaire du versement de ces redevances administratives, il faut s'attendre à ce que la situation entraîne une instabilité des flux de revenus tirés des projets. Dans le même temps, nous sommes parvenus à réduire le montant des dépenses inéligibles relevées dans le cadre des projets de

l'Union européenne (UE), et avons inscrit au budget des provisions qui permettront à la CPS de s'acquitter de toutes les sommes dont elle pourrait être redevable à ce titre.

8. Les pays membres se sont acquittés, pour la plupart, de leurs contributions statutaires dans les délais prévus. Toutefois, bien que la CPS ait tout mis en œuvre pour que les contributions dues soient versées au plus tôt, un petit nombre de membres accusent toujours des arriérés, ce qui ne fait qu'aggraver les difficultés financières de l'Organisation. Au 1^{er} juin 2018, le montant total des sommes à recouvrer (contributions statutaires et contributions spéciales des pays hôtes impayées) s'élevait à 5,8 millions d'euros. Sont actuellement en situation d'arriérés la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon, les Samoa américaines et les Îles Mariannes du Nord. Ces pays se sont vu appliquer les dispositions énoncées dans la politique relative aux arriérés, telle qu'approuvée par le CRGA à sa quarante-septième session, qui impose notamment des restrictions à la participation des pays membres présentant des arriérés. Malgré des efforts répétés pour trouver une solution, le problème reste chronique et insoluble dans le cas des Îles Mariannes. Le CRGA est invité à débattre de l'impact des restrictions en vigueur sur la participation des pays membres concernés et sur la Communauté du Pacifique dans son ensemble.
9. La CPS a recruté un cadre de direction chargé de renforcer la fonction de mobilisation des ressources, à l'appui des initiatives engagées dans ce domaine par les divisions et les équipes. Ces efforts ont permis de simplifier les procédures internes et ont favorisé une meilleure coordination avec les partenaires du développement. Le Secrétariat entend renforcer ses activités de mobilisation de ressources en 2019.
10. Le processus de réforme et de transformation en cours à la CPS a contribué à rationaliser les procédures d'élaboration des plans d'activité des divisions. Ces dernières ont maintenant tous les atouts en main pour mettre en œuvre les activités prioritaires définies dans le cadre du processus de priorisation et en concertation avec les secteurs et les ministères compétents. La fusion des divisions géosciences et développement économique est maintenant achevée et a abouti à la formation d'une Division géosciences, énergie et services maritimes dotée d'un nouveau plan d'activité. Le Centre de la Communauté du Pacifique pour la science marine (CCPSM) est un autre exemple notable de collaboration interdivisions.
11. Toutes les divisions ont maintenant fait l'objet d'évaluations indépendantes, à l'exception de la Division santé publique, dont l'évaluation est prévue fin 2018. Les changements opérés à l'issue de ces évaluations ont contribué à améliorer les résultats des divisions et des équipes de la CPS.
12. La CPS s'appuie sur des partenariats avec d'autres organisations partageant sa vision et ses objectifs, en particulier avec le Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP). Les relations entre les organisations membres du CORP se sont considérablement améliorées ces derniers temps, et toutes ont désormais le sentiment de partager un même but. La mise en œuvre des décisions des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum des Îles du Pacifique, et en particulier du Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique, revêt à cet égard un caractère prioritaire.

13. Les partenariats stratégiques noués avec l’Australie et la Nouvelle-Zélande fonctionnent bien et témoignent de l’importance que ces deux membres fondateurs attachent à l’Organisation et à la région. La CPS et le Gouvernement français négocient actuellement un accord de partenariat pluriannuel, dont la signature est prévue début 2019.
14. Le contexte de développement en Océanie évolue de manière complexe, et la mobilisation de ressources soulève des difficultés grandissantes. De même, dans certains pays hôtes, la CPS est amenée à travailler dans des conditions de plus en plus exigeantes. Les facteurs qui limitent la capacité de la CPS à agir de manière efficace et les contraintes financières persistantes auxquelles elle se heurte appellent un réexamen stratégique de sa structure actuelle. Il est donc envisagé d’examiner l’option qui consisterait à décentraliser certaines équipes de la CPS sur des sites autres que les bureaux existants, et le soutien des pays membres est sollicité à cette fin. Il s’agira d’examiner, en concertation avec les membres, toutes les solutions qui permettraient d’aboutir, à moyen et long terme, à la configuration la mieux adaptée aux besoins de la CPS. Dans ce contexte, il est rappelé aux pays membres que le Centre océanien pour les énergies renouvelables et l’efficacité énergétique (PCREEE) a été implanté aux Tonga en 2017. Parmi les différents facteurs qui influenceront sur les décisions prises, le rapport coûts-avantages des différentes options envisagées sera, à l’évidence, un élément d’appréciation essentiel.

Recommandations

15. Le CRGA est invité à :
 - i. prendre note des avancées réalisées dans le cadre du processus de réforme et de transformation en cours à la CPS ;
 - ii. prendre note de la précarité persistante de la situation financière de la CPS ;
 - iii. approuver l’examen de l’option consistant à poursuivre le processus de décentralisation de certaines des équipes de la CPS, et notamment la réalisation d’une analyse coûts-avantages des différentes solutions envisageables, à soumettre pour examen au CRGA.

Rapport du Directeur général

Objet

16. Le présent document a) décrit dans leurs grandes lignes les principales activités menées par la CPS au cours de l'année écoulée ainsi que les enjeux et priorités à retenir pour l'année à venir ; et b) fait le point des progrès réalisés dans la mise en œuvre des décisions prises par le CRGA à sa quarante-septième session (annexe A).

Contexte

17. La CPS continue de fournir des services de grande qualité à ses membres, en dépit de contraintes financières chroniques et d'une demande croissante. Les activités menées en 2017 sont exposées en détail dans le Rapport de résultats 2017 de la Communauté du Pacifique, dont il ressort que la mise en œuvre du Plan stratégique 2016-2020 est en bonne voie (document 5.1). Le sous-comité du CRGA pour la mise en œuvre du Plan stratégique s'est dit satisfait des avancées enregistrées et a demandé que le Rapport de résultats rende également compte des résultats obtenus au regard des moyens investis. La mise en œuvre du Plan stratégique s'est néanmoins heurtée à des contraintes budgétaires et à un certain nombre de difficultés. Le Secrétariat appelle l'attention du CRGA sur l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique (document 5.1), qui va permettre de cerner les actions prioritaires à engager avant la fin de la période couverte par le Plan stratégique et d'éclairer le processus d'élaboration du prochain plan.

Programme de réforme

18. La mise en œuvre du programme de réforme avance de manière très satisfaisante. Ce programme s'articule autour des grands objectifs suivants :
 - établir des priorités dans le cadre du processus de priorisation, définir un nombre restreint de domaines de travail dans lesquels la CPS justifie d'un savoir-faire pointu, dans le droit fil de son mandat et de son avantage comparatif, et recenser les domaines de priorité secondaire dont elle pourrait se désengager dans le temps ;
 - moderniser les systèmes financiers de l'Organisation, la doter d'un nouveau modèle d'activité et améliorer ses pratiques de gestion financière et budgétaire, y compris par la mise en place d'un mécanisme de recouvrement intégral des coûts applicable à certains services ;
 - améliorer la manière dont la CPS rend compte de ses résultats et élaborer un rapport unique à cet effet, afin de rationaliser les mécanismes de rapport ;
 - poursuivre la mise en œuvre de l'approche programme intégrée et de la programmation par pays à l'échelle de l'Organisation et renforcer la coopération interdivisions en matière de planification, de conception et d'exécution des projets ;

- faire réaliser des évaluations externes indépendantes de toutes les divisions et faire en sorte que les divisions se dotent de nouveaux plans d'activité afin de mieux aligner leurs plans de travail sur les priorités du Plan stratégique ;
- investir dans le perfectionnement du personnel ;
- accroître la visibilité la CPS.

19. Une nouvelle culture s'impose progressivement au sein de l'Organisation : désormais, l'accent est mis davantage sur l'établissement des priorités, le renforcement de la planification et de la programmation interdivisions, la discipline financière et la bonne exécution des projets. Le taux d'exécution des projets demeure insatisfaisant dans certaines divisions, mais le personnel est conscient de l'incidence de cette situation sur les flux de revenus de l'Organisation, et les services financiers, en collaboration avec les divisions, s'emploient à y remédier.
20. Le Plan stratégique vise, entre autres priorités clés, à renforcer la participation des membres et à accroître la visibilité de la CPS dans les pays membres et dans la région. Au cours de l'année écoulée, j'ai eu à cœur de renforcer l'engagement de l'Organisation aux côtés des pays membres, des dirigeants océaniques et des parties prenantes. Si l'image de la CPS continue de s'améliorer dans les médias et auprès du public, son engagement aux côtés des pays membres et des dirigeants océaniques est variable. Ainsi, les Îles Mariannes du Nord accusent des arriérés depuis plus de 15 ans, et toutes nos tentatives de les réassocier à l'action de l'Organisation sont restées vaines. Trois pays membres présentent des arriérés de paiement depuis plus de deux ans, et un depuis plus d'un an. Peut-être ces défauts de paiement sont-ils révélateurs de l'intérêt que les pays concernés attachent à leur appartenance à la Communauté du Pacifique. Dans le même temps, plusieurs membres du Pacifique Nord (Palau, États fédérés de Micronésie et Îles Marshall) ont exprimé des inquiétudes face au niveau de services proposé par le Bureau régional pour la Micronésie, tandis que les avis concernant le Bureau régional pour la Mélanésie sont favorables. Le manque de moyens est le principal facteur à l'origine de l'engagement limité de la CPS aux côtés de ses membres. En dépit de ces contraintes, la CPS continue de participer à diverses manifestations stratégiques avec les pays membres, les dirigeants océaniques et d'autres parties prenantes, en particulier au travers de son partenariat avec les autres organisations membres du CORP. La participation active des membres et le soutien des dirigeants océaniques sont d'une importance primordiale pour la CPS.
21. Le processus de priorisation a dû être repensé ces deux à trois dernières années à la lumière de l'évolution du contexte et d'un certain nombre de facteurs. Il a été engagé, à l'origine, en réponse à l'urgence de la situation financière de l'Organisation et se voulait aussi la traduction concrète de l'engagement du Secrétariat en faveur d'une gestion budgétaire responsable. La deuxième phase du processus a eu pour principal objectif de recenser les domaines dans lesquels la CPS s'emploiera à renforcer ses capacités scientifiques, techniques et stratégiques afin d'apporter des réponses plus adaptées aux besoins de la région et des pays membres. Les résultats de cet exercice, et en particulier les dix axes de travail prioritaires recensés à l'issue de la deuxième phase de priorisation, ont été présentés aux pays membres lors de la quarante-septième session du CRGA et ont été examinés en détail par le sous-comité du CRGA pour la mise en œuvre du Plan stratégique.

22. Les dix axes de travail prioritaires de la CPS se présentent comme suit :
- i. développement et application des sciences halieutiques (activités tendant vers la création d'un pôle d'excellence) ;
 - ii. valorisation et utilisation des ressources génétiques végétales et agricoles (planification de la mise en place d'un pôle d'excellence) ;
 - iii. évaluation et qualifications pédagogiques à l'échelle régionale (service régional d'intérêt général) ;
 - iv. surveillance de la santé publique (service régional d'intérêt général) ;
 - v. changement climatique et gestion des risques de catastrophe/résilience (y compris l'agriculture climato-intelligente et la cartographie SIG ;)
 - vi. gestion et gouvernance des océans (y compris les transports et les limites maritimes) ;
 - vii. coordination et diffusion des données régionales ;
 - viii. droits de la personne, y compris l'égalité hommes-femmes et la jeunesse ;
 - ix. énergie ;
 - x. maladies non transmissibles.
23. Les résultats du processus de priorisation seront systématiquement intégrés aux activités de l'Organisation. Loin d'être une activité ponctuelle, la priorisation fera désormais partie intégrante des modalités de travail du Secrétariat, dans le droit fil des efforts déployés pour promouvoir le renforcement et la responsabilité institutionnels et concentrer notre énergie et nos moyens sur les domaines d'action dans lesquels la CPS peut avoir le plus impact.
24. Les dix axes de travail prioritaires seront également pris en compte, à l'échelle des unités, sections et divisions et de l'Organisation dans son ensemble, dans toutes les décisions concernant la mobilisation de ressources et l'utilisation et l'affectation des ressources financières existantes.
25. Les axes prioritaires seront renforcés, alors que les domaines qui ne présentent pas de caractère prioritaire ne seront pas activement développés. Les considérations relatives aux nouveaux financements, à la conception de nouveaux programmes et aux discussions avec les partenaires et les pays membres sont désormais examinées au regard des questions suivantes :
- i. S'agit-il bien de l'avantage comparatif qui nous distingue d'autres acteurs régionaux ?
 - ii. Qu'en est-il de notre expérience passée ? Qu'est-ce que les données dont nous disposons nous apprennent sur la nature des résultats obtenus, la manière dont nous les avons obtenus et les parties qui en ont bénéficié ?
 - iii. Les activités envisagées sont-elles compatibles avec nos principales capacités organisationnelles et dynamiques (évaluation scientifique et technique, élaboration de politiques et de lois, renforcement des capacités, organisations de réunions régionales, par exemple) ?
 - iv. Les activités envisagées sont-elles compatibles avec les démarches programmatiques de la CPS (approche intégrée, mesures efficaces sur toute la durée de vie, interventions à l'échelle des écosystèmes, approche-pays, etc.) ?

26. La programmation intégrée et la programmation par pays constituent une composante stratégique majeure du programme de transformation et de réforme en cours. La programmation intégrée a pour objet de renforcer la planification, la conception et l'exécution interdivisions des projets, l'idée étant de s'écarter du modèle de fonctionnement qui a consisté, jusqu'à présent, à planifier de manière verticale des projets axés sur une problématique unique. Elle est étroitement liée à la programmation par pays. Un consultant externe a réalisé une analyse de la programmation par pays afin de déterminer comment renforcer les activités de la CPS au mieux des intérêts des pays membres. La programmation par pays se distingue des stratégies conjointes de pays élaborées dans le passé en ce qu'elle porte sur un nombre restreint de domaines et tient compte des objectifs énoncés dans les plans de développement des pays membres. Un cadre supérieur s'est vu confier la tâche de piloter et d'appuyer le processus de programmation intégrée et de programmation par pays à l'échelle de l'Organisation. Ce travail devrait déboucher sur des avancées concrètes dès 2018.

Situation et perspectives financières

27. Les perspectives financières de la CPS demeurent incertaines malgré les efforts déployés ces dernières années pour renforcer les systèmes internes et améliorer la gestion financière globale de l'Organisation. Le caractère fluctuant des recettes tirées des redevances administratives, la volatilité des monnaies de transaction qu'utilise la CPS, le versement tardif des contributions statutaires des pays membres et la baisse des redevances spéciales des pays hôtes sont autant de facteurs qui ont contribué à saper les efforts visant à stabiliser l'assise financière de l'Organisation. De plus, un petit nombre de membres accusent des arriérés de paiement dont le montant total s'élevait, au 1^{er} juin 2018, à 5,8 millions d'euros. Nous avons malgré tout réussi à maintenir la plupart des services proposés aux membres, malgré un déficit budgétaire qui dure depuis plusieurs années. Le montant estimé des économies réalisées à ce jour, sans réduction de services, est de l'ordre de 8 millions d'euros. Dans le même temps, nous avons inscrit au budget des provisions qui permettront à la CPS de s'acquitter de toutes les sommes dont elle pourrait être redevable au titre de dépenses inéligibles associées aux projets de l'UE, et avons affecté, pour 2018, 1,5 million d'euros à l'appui de l'innovation au sein de l'Organisation. Le déficit budgétaire devrait néanmoins persister en 2019, et le Secrétariat souhaite donc attirer l'attention du CRGA sur la situation financière de l'Organisation et sur les probables réductions de services qui pourraient en découler à court terme en l'absence de solutions efficaces (le document 7.2 expose en détail la situation financière de la CPS et les solutions proposées).
28. Au cours de l'année écoulée, le Secrétariat a déployé des efforts considérables, avec le concours de la délégation de l'UE aux Fidji, pour ramener de 6,4 millions d'euros à 3 millions d'euros le montant des dépenses inéligibles relevées au titre de projets financés par l'UE, et va continuer à s'employer à réduire ce montant. Les progrès réalisés à ce jour tiennent aux efforts répétés et à la détermination de la délégation de l'UE et du Secrétariat, qui ont passé en revue toute la documentation relative aux dépenses engagées aux fins de ces projets. Le sérieux risque financier que la situation faisait peser sur la CPS a pu ainsi être maîtrisé, ce dont il y a tout lieu de se féliciter, et des provisions ont été inscrites

au budget de l'Organisation afin de couvrir tous les coûts résiduels qui pourraient lui incomber au titre des projets de l'UE.

29. À l'issue de l'évaluation réalisée au regard des sept piliers de l'UE (procédures de contrôle internes, systèmes comptables, audit externe indépendant, subventions, opérations d'achat, subdélégations et instruments financiers), la CPS a reçu de l'UE une appréciation positive. Elle se trouve ainsi en bonne place pour mettre en œuvre des projets européens et mobiliser des ressources auprès d'autres entités pour lesquelles un partenaire ne peut être jugé crédible que s'il satisfait à l'ensemble des critères d'évaluation de l'UE.
30. Outre les mesures financières précitées, le Secrétariat a recruté un cadre supérieur chargé de renforcer la fonction de mobilisation des ressources au sein de la CPS et d'appuyer les efforts que les divisions et les équipes mènent déjà dans ce domaine. Cette initiative a contribué à rationaliser les procédures en vigueur à la CPS et à améliorer la programmation et la conception des projets. Elle a également permis de mobiliser des ressources supplémentaires.
31. Durant l'année écoulée, un Directeur des ressources humaines chevronné a été recruté, et les agents du Département des ressources humaines ont poursuivi l'actualisation de l'ensemble des politiques et procédures internes. Pour autant, l'équipe des RH continue de travailler sous pression en raison de la lourde charge de travail liée au recrutement et des conséquences du programme de réforme. Le Secrétariat continue de promouvoir le perfectionnement professionnel de ses agents, dans les limites des budgets dont disposent les divisions. Une troisième promotion formée d'agents de la CPS a participé, en 2018, au Programme de développement du leadership de la CPS, et une deuxième promotion devrait suivre prochainement le Programme de formation à l'encadrement du Gouvernement de Singapour. Les participants aux deux programmes ont émis des avis positifs à l'issue de leur formation. Une évaluation formelle de l'engagement du personnel est prévue courant 2018. Comme convenu lors de la quarante-sixième session du CRGA, le rapport du Comité des représentants du personnel (SRC) est joint au présent document (annexe B).
32. À Nouméa, le Secrétariat examine les incidences du référendum d'autodétermination avec les autorités néo-calédoniennes et la France.

Structure et stratégie des divisions

33. L'évaluation externe indépendante de l'ensemble des divisions et équipes est un volet majeur du programme de réforme. Cette mission d'évaluation a désormais été conduite pour toutes les divisions, à l'exception de la Division santé publique, dont l'évaluation est prévue en 2018. Les travaux d'évaluation ont permis d'établir de nouvelles orientations et priorités pour chaque division et de proposer des axes de développement. (L'annexe C expose les points saillants relatifs aux différentes divisions et équipes de la CPS.)
34. L'un des temps forts de cette année a été la visite en Nouvelle-Calédonie, en mai 2018, de M. Emmanuel Macron, Président de la République française, dans le cadre de laquelle a notamment été organisé le Dialogue de haut niveau sur le changement climatique et la biodiversité avec les

dirigeants océaniques. La République française et le Pacifique entretiennent des liens étroits sur le dossier climatique, et la CPS a eu le privilège de faciliter leurs échanges.

35. À l'issue de l'évaluation externe indépendante de ses activités, la Division statistique pour le développement a considérablement progressé dans la mise en œuvre d'une nouvelle orientation et de nouvelles priorités. Elle assumera désormais le rôle de chef de file des systèmes statistiques dans la région, faisant porter ses efforts davantage sur l'analyse et la diffusion des données plutôt que sur leur collecte. Un accord a également été conclu avec les ministres de l'Économie des pays membres du Forum pour qu'ils assurent la gouvernance des travaux de la Division et des enjeux statistiques dans la région. La mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de son plan d'activité revêt un caractère prioritaire pour la Division. Elle s'emploie également à asseoir sa réputation et sa crédibilité dans la région, en collaboration étroite avec les services nationaux de la statistique des pays membres.
36. Le Programme durabilité environnementale et changement climatique a lui aussi bien progressé depuis sa création en 2016. Il a pour principales missions de coordonner les activités climatiques de la CPS et de gérer les relations avec les organisations externes intervenant dans ce domaine, telles que le Secrétariat du Programme régional océanique de l'environnement (PROE) et le Secrétariat général du Forum des îles du Pacifique. Le Programme est également responsable du processus d'accréditation de la CPS auprès du Fonds vert pour le climat (FVC) et d'autres mécanismes de financement mondiaux. Fort heureusement, la France a reconduit le financement du poste de direction du Programme et fournira des ressources supplémentaires, comme annoncé durant la visite de M. Macron. Au vu de l'assistance accrue dont auront probablement besoin les pays membres, nous devons de toute évidence intensifier notre soutien à l'équipe en charge du dossier climatique de la CPS.
37. D'excellents progrès ont été accomplis par la Division santé publique dans la reconstruction de ses capacités et compétences principales, après la cessation des relations avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. La Division donnera désormais la priorité aux activités de surveillance et de réponse aux flambées épidémiques, et s'attachera notamment à soutenir le Réseau océanique de surveillance de la santé publique (ROSSP), à prévenir et combattre les maladies non transmissibles, et à gérer les dispositifs de gouvernance régionaux pour ce qui est des réunions des ministres et des directeurs océaniques de la Santé. Elle a récemment obtenu des fonds programme supplémentaires de la part de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, et s'est vu allouer trois millions d'euros par l'Agence française de développement (AFD) à l'appui du ROSSP et des activités de surveillance dans la région.
38. Une évaluation externe indépendante de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins a été conduite fin 2017. Après avoir reçu l'accord du CRGA réuni lors de sa quarante-septième session, le Centre de la Communauté du Pacifique pour la science marine (CCPSM) a vu le jour en 2017. Cette nouvelle entité rassemble toutes les activités techniques et scientifiques de la CPS liées aux océans et aux services maritimes au sein d'un seul centre (virtuel) consolidé, l'objectif étant d'édifier un centre d'excellence de niveau mondial. La première étape consiste à élaborer un portail de données (lié aux divisions concernées) pour que toutes les données pertinentes de la CPS soient disponibles et accessibles facilement. Nous avons affecté des ressources au Centre pour qu'il entame des travaux de recherche primaire sur la contamination au méthylmercure des poissons du Pacifique et sur les effets des microplastiques sur la santé. Nous ambitionnons de faire du Centre la principale source d'information et de données pour les sciences océaniques au profit des organisations membres du CORP, des États et Territoires membres et d'autres parties prenantes.
39. Après une période prolongée d'incertitude quant à son financement, le Programme pour l'évaluation et la qualité de l'enseignement est maintenant bien établi et obtient des résultats satisfaisants. Sa

direction est efficace, tout comme les modalités de gouvernance instaurées avec le Conseil océanien de la qualité de l'enseignement (PBEQ), sous-comité du CRGA chargé de l'enseignement. Le Programme a précisé ses grandes fonctions et priorités et a obtenu des financements pour mener à bien ses activités. L'évaluation régionale des aptitudes à la lecture, à l'écriture et au calcul (PILNA) est une activité importante du Programme, qui administre également le Registre océanien des qualifications et des normes.

40. Le Département développement social a précisé sa mission et ses grandes fonctions. Il fera passer au second plan ses activités pays et ses activités régionales/mondiales, et s'emploiera en priorité à soutenir l'intégration des thématiques du genre et de la jeunesse à tous les programmes de la CPS. Fondée sur une philosophie d'intégration sociale, cette nouvelle stratégie aidera l'ensemble des divisions à tenir compte des besoins des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap dans la conception et l'exécution de programmes. Le Département a élaboré une politique relative à la protection de l'enfance et dispense au personnel une formation sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles. Une évaluation récente du volet culture du Département a confirmé l'importance de ce secteur dans la région et de la mission d'assistance technique de la CPS à l'appui des activités culturelles. Le Département poursuivra sa mission de conseil auprès des membres accueillant le Festival des arts du Pacifique.
41. L'Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne fournit aux membres un soutien sur les plans réglementaire et législatif afin de les aider à protéger et promouvoir les droits de la personne dans toute la région. Un nouveau Directeur a récemment pris ses fonctions et l'Équipe a déménagé sur le site de Nabua. Les membres se déclarent généralement satisfaits de ses travaux.
42. Nommé en février 2017, le Directeur de la Division ressources terrestres a procédé à une évaluation et à une réorganisation de la Division. Celle-ci repose désormais sur quatre piliers thématiques, appuyés par des conseillers techniques. Cette approche de travail transversale facilitera l'élaboration de programmes intégrés relatifs aux quatre thématiques : les ressources génétiques, la gestion durable des ressources naturelles, une agriculture durable et axée sur les enjeux nutritionnels, et les marchés. Le plan d'activité de la Division a été présenté aux ministres et directeurs de l'Agriculture et de la Foresterie réunis en octobre 2017, parallèlement à la première semaine océanienne de l'agriculture organisée par Vanuatu.
43. La Division ressources terrestres adopte progressivement une approche programme intégrée, considérant qu'il s'agit du meilleur moyen d'accélérer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement de la CPS et des Objectifs de développement durable (ODD). Premier programme intégré, le volet océanien de l'initiative « Des semences pour la vie » vise à mettre en place des banques de semences viables et durables afin d'accroître la capacité d'adaptation des agriculteurs au changement climatique, de favoriser l'amélioration de la nutrition ainsi que la santé des végétaux. Les pays créeront des mécanismes renforcés de facilitation et instaureront des cadres réglementaires propices à l'établissement de systèmes efficaces de production et de commercialisation de semences.
44. La Division géosciences, énergie et services maritimes est le fruit de la fusion des divisions géosciences et développement économique, l'opération ayant pour objectif d'optimiser les synergies entre les deux divisions. La nouvelle Division compte quatre équipes :
 - Géorressources et énergie
 - Océans et services maritimes
 - Résilience aux catastrophes et résilience des communautés

- Programmation, performance et systèmes

45. Le Centre océanien pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (PCREEE) a récemment été implanté aux Tonga, avec le concours financier de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), de l'Autriche et des Tonga. Ce centre fait partie d'un réseau mondial établi dans le cadre de l'initiative Énergie durable pour tous, destinée à promouvoir le caractère durable des marchés, des industries et des solutions innovantes dans le secteur énergétique. Porté principalement par la CPS, le dispositif SIDS DOCK (énergie durable et résilience climatique dans les petits États insulaires en développement) et le Gouvernement du Royaume des Tonga, le Centre dispensera des services techniques essentiels aux pays membres de la CPS et coopérera avec d'autres centres régionaux travaillant sur les énergies durables dans les petits États insulaires en développement (ECREEE, CCREEE), dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de la déclaration « Samoa, la Voie à suivre », des ODD 7 et 9, et des contributions déterminées au niveau national au titre de l'Accord de Paris (ODD 13).
46. Le Centre de coopération de technologie maritime a vu le jour au sein de la CPS en 2017. Il est financé par l'Organisation maritime internationale (OMI) dans le cadre de son réseau mondial de centres régionaux de coopération de technologie maritime tenus d'atteindre des objectifs convenus sur une période de trois ans. Ces centres contribuent pour beaucoup aux efforts soutenus et considérables consentis par l'OMI afin de garantir l'application et le respect effectifs des réglementations mondiales pour l'efficacité énergétique des transports maritimes internationaux.
47. La Direction opérations et gestion a profondément modifié son mode de fonctionnement, à l'appui du processus de réforme et de transformation en cours au sein de la CPS. Le Département des ressources humaines a repensé le système interne d'évaluation des résultats et est sur le point d'achever la révision de l'ensemble des politiques et réglementations relatives aux ressources humaines. L'égalité des sexes fait partie des questions transversales régionales recensées dans le Plan stratégique de la CPS. En conséquence, le Secrétariat a adopté une série de politiques et de stratégies relatives aux ressources humaines pour faire avancer l'égalité hommes-femmes et intégrer la dimension de genre à ses travaux et aux services qu'il fournit aux membres. Dans le cadre de ces efforts, le Département a révisé en profondeur et largement remanié les principales politiques, notamment celles sur le genre, l'égalité des chances, les procédures de recrutement et de sélection, la discrimination et le harcèlement. Il a également élaboré et mis en œuvre dans toute l'Organisation des programmes de formation sur la violence domestique qui abordent largement les dispositions de la politique relative à la protection de l'enfance et les mesures de sensibilisation et de soutien prévues à l'appui de sa mise en œuvre.
48. La Direction opérations et gestion s'emploie à améliorer les systèmes de gestion financière et de gestion de l'information de la CPS et investit des ressources en ce sens. Elle a fait l'acquisition de matériel de vidéoconférence, dont l'installation est en cours, dans le but de faciliter la collaboration entre les divisions d'une part et entre les différents départements de chaque division d'autre part, et de réduire les frais de voyage de l'Organisation. Ce nouveau matériel offre une meilleure qualité audio et vidéo et minimise les interruptions. Par ailleurs, un nouveau système de gestion des ressources humaines prenant en charge toutes les fonctions propres à ce domaine, dont la méthode améliorée d'évaluation des résultats et les nouvelles politiques relatives aux ressources humaines, est en cours de déploiement. Venant étoffer notre système existant de gestion financière, un nouveau système financier pour la gestion de projets est lui aussi déployé. Ce système permettra d'effectuer un suivi quantitatif des activités liées à un projet (durée, dépenses, taux d'exécution, calendrier des opérations d'achat, etc.) et aidera les chefs de projet de la CPS en leur offrant une vue financière détaillée de leurs

projets. Lancé début 2018, un nouveau portail intranet offre un accès centralisé à l'ensemble des politiques, actualités et listes de l'Organisation.

49. Les Services d'information ont entrepris de mettre en place un portail de données à l'échelle de l'Océanie, se voulant une plateforme centralisée pour les données océaniques. La conservation, l'exploration et la consultation des données et informations des États et Territoires insulaires océaniques, des bailleurs de fonds, des organisations partenaires, des entreprises, des universités, d'autres parties externes et de la CPS sont encadrées par des accords de licence *open data*, soumis à restrictions ou confidentiels.
50. La CPS a adopté sa toute première politique environnementale et sociale en avril 2018. Celle-ci vise à gérer, de façon éthique et durable, les risques et effets sociaux et environnementaux qui découlent nécessairement de l'ensemble des activités de la CPS, dans trois grands domaines d'intervention : les agents, les opérations et les programmes. Ce texte aura des retombées positives sur le plan humain, donnant aux agents et aux parties prenantes des actions de la CPS la possibilité de mieux se réaliser, dans un contexte où l'Organisation crée des conditions propices à la diversité et à l'intégration, garantit l'égalité des droits pour tous et favorise un cadre de travail dynamique, sain et sûr. Il s'appliquera également aux opérations, puisque la CPS s'engage à protéger l'environnement en portant ses efforts sur la neutralité carbone et l'objectif « zéro déchet ». Enfin, l'Organisation s'engage à rechercher au préalable les risques posés par ses programmes et projets afin de mettre en œuvre des activités maximisant les bénéfices et réduisant dans le même temps les répercussions sociales et la dégradation de l'environnement.
51. La CPS a noué des partenariats solides avec plusieurs institutions, le plus important étant notre appartenance au CORP, qui se compose de neuf organisations régionales. Les relations entre la CPS et les autres membres du CORP continuent de s'améliorer, l'une des priorités de notre programme commun étant la mise en œuvre du Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique et des activités connexes, dont le Partenariat océanique pour la résilience et le Cadre en faveur d'un développement résilient dans le Pacifique (document 6.2). L'Organisation entretient également des relations de travail bien établies avec l'UE et la GIZ (l'agence allemande de développement). Nos relations avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont définies par nos partenariats stratégiques et nos réunions annuelles de haut niveau avec ces deux membres fondateurs. Un partenariat stratégique est en cours de négociation avec le Gouvernement français en vue d'une signature début 2019.
52. Alors que la CPS fournit à ses membres une aide au développement depuis plus de 70 ans, les pays océaniques n'ont qu'une connaissance limitée de l'Organisation et de ses activités. Ces dernières années, nous avons affecté des ressources à la création d'un service de communication et un nouveau cadre de direction a récemment rejoint les rangs de la CPS à Nouméa. Un nouvel intranet unifié a été déployé début 2018 et une version améliorée du site Web de la CPS sera mise en ligne en marge de la quarante-huitième session du CRGA.
53. Les modifications apportées à notre stratégie de communication portent leurs fruits. Si les travaux de révision du site Web ont entraîné une stagnation, nous avons toutefois conservé un public relativement large présentant un fort potentiel de croissance. Le service de communication institutionnelle effectue un suivi trimestriel des progrès réalisés et affine la stratégie en conséquence afin de tirer profit des possibilités mises au jour. Le trafic enregistré sur notre site reste stable, avec plus de 56 000 visites par mois. Sur les réseaux sociaux, une augmentation de 30 % de l'engagement a été constatée sur Facebook et de 200 % sur Twitter. Notre empreinte sur Twitter est de plus en plus forte et nous jouissons sur ce réseau d'un bon rayonnement international, élargissant notre audience auprès des partenaires, médias, bailleurs et universitaires.

Perspectives pour l'avenir

54. Le secteur du développement en Océanie évolue de manière complexe : un nombre croissant d'acteurs cherchent à se faire une place pour défendre leurs objectifs, alors que les ressources dédiées au secteur sont en baisse et que la concurrence entre les organisations est de plus en plus forte.
55. Les pays insulaires océaniques s'efforcent de trouver de nouvelles possibilités d'association, au-delà de leurs partenaires traditionnels dans le bassin Pacifique. L'appui fourni de longue date à la CPS par nos pays hôtes est mis à mal par des difficultés grandissantes. En outre, un petit nombre de membres n'ont pas versé leurs contributions statutaires et nous avons été contraints de revoir à la baisse le montant des subventions spéciales que nous sollicitons auprès des pays hôtes.
56. Compte tenu de ces difficultés et soucieux de garantir la pérennité et la pertinence de la CPS, nous demandons au CRGA d'approuver l'examen de la structure actuelle de l'Organisation et de l'option consistant à décentraliser certaines divisions vers des lieux d'affectation stratégiques de la région, où les infrastructures sont suffisantes pour accueillir les équipes de la CPS et où les autorités nationales disposent des capacités et des ressources nécessaires pour soutenir nos agents. Ces modifications renforceront l'appropriation de la CPS par l'ensemble des parties prenantes, contribueront à pérenniser l'Organisation et permettront de mobiliser de nouvelles ressources pour financer ses actions. De toute évidence, elles ne seront apportées que si les analyses coûts-avantages se révèlent favorables.
57. L'examen de la structure actuelle de la CPS portera notamment sur les bureaux régionaux des États fédérés de Micronésie et de Vanuatu, le but étant de recenser leurs coûts et leurs avantages. Le Bureau régional pour la Micronésie devait faire l'objet d'un examen en 2019, à l'issue d'une période d'assistance renouvelée de deux ans. Les membres du Pacifique Nord ont exprimé leur inquiétude face au niveau de services proposé par le Bureau et ont demandé à la CPS d'élargir la gamme de services disponibles. Il est extrêmement difficile d'obtenir des ressources pour ce bureau et nous avons été contraints de baisser le montant de la subvention spéciale demandée cette année aux États fédérés de Micronésie. Les efforts de mobilisation de ressources déployés par le Bureau régional pour la Mélanésie ont été davantage payants. Les autorités de Vanuatu viennent tout juste de commencer à verser la subvention spéciale correspondante. Le Bureau de pays des Îles Salomon ne remplit plus la mission à l'origine de sa création. Qui plus est, l'interdiction à plusieurs reprises de l'accès aux locaux par le propriétaire, faute de versement du loyer, a eu des répercussions négatives sur le moral des agents. Nous souhaitons fermer le bureau et étudions, en concertation avec les autorités salomonaises, les solutions envisageables pour soutenir nos activités sur leur territoire.

Conclusion

58. Globalement, la CPS dispose aujourd'hui des moyens nécessaires pour faire face, au cours des années à venir, aux enjeux de développement de ses membres. Nous avons précisé les domaines prioritaires dans lesquels l'Organisation va désormais concentrer ses investissements, et recensé ceux dans lesquels elle reverra progressivement ses investissements à la baisse. Même si la situation et les perspectives financières de la CPS demeurent incertaines, les améliorations apportées aux systèmes, la discipline imposée sur le plan financier et le renforcement des réserves consolideront la position de

l'Organisation au fil du temps. Le maintien de relations constructives avec les pays membres et leurs dirigeants revêt un caractère prioritaire pour la direction de la CPS. Compte tenu des exigences de l'environnement dans lequel nous travaillons, nous procédons en outre à un examen de la manière dont la CPS est actuellement structurée, dans l'idée du transfert de certaines équipes vers de nouveaux lieux d'affectation dans la région.

Recommandations

59. Le CRGA est invité à :

- i. prendre note des avancées réalisées dans le cadre du processus de réforme et de transformation en cours à la CPS ;
- ii. prendre note de la précarité persistante de la situation financière de la CPS ;
- iii. approuver l'examen de l'option consistant à poursuivre le processus de décentralisation de certaines des équipes de la CPS, et notamment la réalisation d'une analyse coûts-avantages des différentes solutions envisageables, à soumettre pour examen au CRGA.

Annexe A : Tableau des actions à mener et des mesures à prendre – décisions prises à la quarante-septième session du CRGA

Contexte	CRGA 47	Observations relatives à la mise en œuvre	Responsabilités	
POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR – RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL				
<p>Le Directeur général présente succinctement les grandes activités entreprises en 2016, afin de poursuivre les efforts déployés par le Secrétariat pour créer une organisation efficace et efficiente, apte à s'acquitter de son mandat, parfaitement au clair quant à la nature de sa mission et de sa mission et de ses priorités, fournissant à ses membres des services de soutien scientifique et technique pertinents et de grande qualité, et dotée de financements pérennes. Le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation, en 2017, est l'occasion de rendre hommage aux pays membres, aux partenaires du développement et à tous ceux qui ont servi l'Organisation et l'Océanie pendant toutes ces années – en particulier l'équipe de direction et le personnel de la CPS – et de les remercier de leur contribution déterminante à toutes les réalisations à l'actif de la CPS. Les défis des 70 prochaines années différeront de ceux des 70 dernières années ; le Secrétariat s'est, par conséquent, employé à revoir la structure financière et les priorités de l'Organisation de manière à pouvoir continuer de répondre de manière appropriée aux défis auxquels la région est confrontée. Pour comprendre ces défis et y apporter des réponses, il est, plus que jamais, nécessaire de s'appuyer sur la science et la technologie.</p> <p>La CPS évolue dans un contexte caractérisé par le recul des moyens consacrés à l'aide au développement et par la présence d'un nombre croissant d'acteurs du développement. À cela s'ajoute le niveau d'exigences toujours plus élevé des membres et des autres parties prenantes, qui souhaitent que la CPS fournisse des services</p>	<p>Le CRGA :</p>			
	i.	prend acte des réalisations à l'actif de la Communauté du Pacifique pour l'exercice 2016, de ses difficultés actuelles et à venir et de ses priorités d'action ;	Aucune mesure requise	
	ii.	formule des orientations sur le processus de priorisation ; et	Aucune mesure requise	
	iii.	salue les efforts des membres qui versent leurs contributions statutaires sans retard et encourage les membres ayant des arriérés à s'acquitter de leurs contributions impayées dans les meilleurs délais.	Aucune mesure requise	

Annexe A : Tableau des actions à mener et des mesures à prendre – décisions prises à la quarante-septième session du CRGA

<p>efficaces et pertinents, ce qui suppose pour l'Organisation de trouver les moyens d'assurer au mieux sa mission. Le Secrétariat poursuit son action afin d'assurer la réalisation de l'ensemble des objectifs énoncés dans le Plan stratégique 2016-2020 de la Communauté du Pacifique, et a investi, avec l'ensemble de ses équipes, dans un processus de priorisation visant à recenser les services que l'Organisation devrait continuer de fournir et ceux qu'elle pourrait retirer progressivement de la liste de ses domaines d'intervention prioritaires. La CPS a continué de prendre des mesures pour consolider sa situation financière et mettre en place un schéma de financement pérenne, afin de réduire au minimum les risques liés aux chocs externes, à la volatilité des taux de change et à l'instabilité du contexte financier. Parmi ces mesures figurent l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources, le recrutement d'une Responsable de la mobilisation des ressources, la mise en œuvre du principe de recouvrement intégral des coûts et l'amélioration des systèmes de gestion. Toutes les divisions se sont associées aux efforts visant à couvrir les besoins budgétaires immédiats tout en corrigeant les carences systémiques observées dans les modes d'utilisation des ressources, et toutes sont parvenues à réaliser des économies considérables. Des évaluations internes ont été réalisées et des restructurations stratégiques ont été opérées à l'échelon des divisions, et cette démarche se poursuit.</p> <p>Il demeure essentiel, pour l'efficacité et la pérennisation de l'Organisation, de maintenir des partenariats stratégiques avec les bailleurs de fonds et d'autres parties prenantes, et le Secrétariat tient à saluer le soutien que lui apportent en continu ses grands partenaires. Le Secrétariat sait gré aux nombreux membres qui acquittent leurs contributions statutaires et leur subvention de pays hôte en temps et en</p>			
--	--	--	--

Annexe A : Tableau des actions à mener et des mesures à prendre – décisions prises à la quarante-septième session du CRGA

<p>heure ; toutefois, plusieurs membres accusent néanmoins des arriérés significatifs, ce qui représente un problème de taille au vu des difficultés financières auxquelles est confrontée l'Organisation. Le Directeur général précise que le débat sur les arriérés de contribution constituera donc un point clé et souhaite obtenir des orientations claires quant au traitement à accorder à cette question. Les relations entre la CPS et les autres membres du CORP sont fructueuses et continuent d'évoluer et de s'améliorer, toutes les organisations comprenant l'importance qu'il y a à offrir aux membres des conseils cohérents en évitant toute redondance dans les programmes de travail. La Charte du CORP a été révisée l'année dernière, et toutes les organisations membres ont entrepris de mettre en œuvre les changements qui y ont été apportés.</p> <p>Le Secrétariat améliore progressivement la qualité des rapports sur les réalisations, les résultats et l'impact des interventions de la CPS. Le Rapport de résultats 2016 de la Communauté du Pacifique a été accueilli favorablement lors de sa présentation au sous-comité du CRGA pour la mise en œuvre du Plan stratégique de la Communauté du Pacifique. Le Directeur général évoque les réalisations, les faits marquants et les résultats obtenus par les différents programmes et divisions de l'Organisation. Le Rapport de résultats 2016 de la Communauté du Pacifique témoigne de la volonté du Secrétariat de broser un tableau transversal des activités menées par les divisions et de mettre en évidence l'impact de son action sur le plan plurisectoriel. Le Directeur général remercie les délégués pour leurs observations positives et indique qu'il est heureux de travailler pour la CPS.</p>			
--	--	--	--

Annexe A : Tableau des actions à mener et des mesures à prendre – décisions prises à la quarante-septième session du CRGA

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR – DISPOSITIF DE GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE

<p>L'évaluation 2015 du dispositif de gouvernance de la CPS a montré qu'il serait utile de revoir ou d'améliorer le mandat du CRGA, de sorte à mieux définir sa mission et l'étendue de ses pouvoirs. Le Secrétariat estime que les modalités de gouvernance de la CPS sont éminemment complexes et a relevé de fréquentes contradictions entre les dispositions juridiques, les modalités non juridiques et les pratiques générales en vigueur. Le contexte juridique dans lequel s'inscrit cette évaluation est exposé en détail dans le document établi à l'intention du sous-comité du CRGA pour la mise en œuvre du Plan stratégique et présenté par le Secrétariat à l'occasion de la réunion du sous-comité tenue du 30 novembre au 1^{er} décembre 2016. Le Secrétariat est d'avis que l'approche la plus pragmatique consisterait à regrouper l'ensemble des dispositions relatives à la gouvernance en un seul document intitulé « Dispositif de gouvernance de la Communauté du Pacifique », qui serait adopté, par le biais d'une résolution, à l'occasion de la dixième Conférence de la Communauté du Pacifique, organisée à Nouméa en juillet 2017. Cette résolution se substituerait alors à la Déclaration de Tahiti Nui ainsi qu'à toutes les modalités de gouvernance non juridiques actuellement en vigueur. Outre qu'elle permettrait de</p>	<p>Le CRGA :</p>		
	<p>i. approuve le dispositif de gouvernance de la Communauté du Pacifique et recommande son adoption lors de la dixième Conférence de la Communauté du Pacifique ; et</p>	<p>Aucune mesure requise – tel qu'adopté lors de la Conférence</p>	

Annexe A : Tableau des actions à mener et des mesures à prendre – décisions prises à la quarante-septième session du CRGA

<p>centraliser toutes les dispositions se rapportant à la gouvernance de la CPS dans un seul et même document récent, la résolution indiquerait clairement que les dispositions qu'elle contient relèvent de modalités administratives internes validées par les membres de la Communauté du Pacifique et applicables jusqu'à ce que la Convention de Canberra puisse faire l'objet d'amendements en bonne et due forme permettant d'aligner les pratiques administratives adoptées avec les dispositions conventionnelles.</p> <p>Le projet de dispositif de gouvernance a été diffusé pour observations auprès de tous les membres en février 2017, et le Secrétariat tient à remercier ceux qui lui ont transmis des observations par écrit ou confirmé que le projet leur convenait. Lors de sa réunion tenue les 20 et 21 juin 2017, le sous-comité a approuvé le projet de dispositif de gouvernance de la Communauté du Pacifique et recommandé son approbation lors de la quarante-septième session du CRGA, en vue de son adoption lors de la dixième Conférence de la Communauté du Pacifique. Le Secrétariat et la Présidente indiquent qu'il convient de considérer ce dispositif comme un document évolutif visant à orienter et à renforcer la gouvernance de la CPS, et qu'il est susceptible d'être régulièrement actualisé, selon les besoins.</p>	<p>ii. approuve le projet de normes de conduite requises du Directeur général de la Communauté du Pacifique et recommande son adoption lors de la dixième Conférence de la Communauté du Pacifique.</p>	<p>Aucune mesure requise – tel qu'adopté lors de la Conférence et mis en place pour la procédure de recrutement du prochain Directeur général</p>	
<p>POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR – PROGRÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE OCÉANIEEN POUR L'ÉPANOUISSEMENT DE LA JEUNESSE</p>			

Annexe A : Tableau des actions à mener et des mesures à prendre – décisions prises à la quarante-septième session du CRGA

<p>Le Secrétariat présente des informations actualisées sur le Cadre océanique pour l'épanouissement de la jeunesse 2014-2023 (ci-après dénommé le « Cadre Jeunesse »), en précisant qu'il s'agit d'un point récurrent à l'ordre du jour du CRGA, comme convenu par les membres lors du dialogue de haut niveau sur la jeunesse organisé lors de la neuvième Conférence de la Communauté du Pacifique, en 2015. À sa quarante-sixième session, le CRGA a réaffirmé son soutien en faveur de la mise en œuvre du Cadre Jeunesse dans le prolongement du processus de hiérarchisation des priorités régionales, et a recommandé de mettre l'accent sur l'intégration des programmes pour des résultats accrus dans différents secteurs, en particulier le changement climatique, les maladies non transmissibles (MNT) et la sécurité alimentaire, l'objectif de cette intégration étant de veiller à ce que les réalisations des programmes mis en œuvre aient des retombées économiques et sociales positives tant pour les jeunes que pour les communautés. Toujours à sa quarante-sixième session, le CRGA a proposé que la CPS combine son action avec celle d'autres organisations régionales et partenaires du développement et explore les mécanismes et capacités déjà en place, y compris à l'échelon national. À cet égard, la CPS s'est employée à assurer le suivi à l'échelon régional de la problématique jeunesse, et sa contribution à la mise en œuvre du Cadre Jeunesse répond à deux des trois objectifs énoncés dans le Plan stratégique de</p>	<p>Le CRGA :</p>		
	<p>i. prend note des progrès accomplis dans le renforcement des partenariats et la mutualisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du Cadre océanique pour l'épanouissement de la jeunesse 2014-2023 (le « Cadre Jeunesse ») ;</p>	<p>Aucune mesure requise</p>	
	<p>ii. valide la proposition du Secrétariat visant à intégrer les enjeux propres à la jeunesse dans les programmes de développement de l'Organisation ; et</p>	<p>Ce point devra être étudié l'année prochaine ; un état des lieux par la Conférence des Directeurs et l'équipe de programmation pourra se révéler utile.</p>	<p>Directeurs généraux adjoints (Suva et Nouméa)</p>

Annexe A : Tableau des actions à mener et des mesures à prendre – décisions prises à la quarante-septième session du CRGA

<p>l'Organisation. Des progrès ont été enregistrés au regard de l'ensemble des indicateurs rattachés au Cadre Jeunesse, tout particulièrement ceux qui concernent les statistiques pour le développement, l'esprit d'entreprise chez les jeunes et le changement climatique. Au titre du premier de ces objectifs, un cadre conceptuel d'indicateurs a été élaboré afin de permettre de recueillir et d'analyser des données pertinentes sur les jeunes et, partant, de mieux comprendre leur situation. Au titre du deuxième objectif, un exercice de cartographie a été conduit afin de déceler les lacunes subsistant à l'échelon régional et national, et d'affecter en conséquence les moyens disponibles de manière plus ciblée. Les réseaux de jeunes ont été renforcés, et un soutien apporté aux actions pilotées par les jeunes et aux processus participatifs de prise de décision, afin de favoriser l'emploi et l'esprit d'entreprise chez les jeunes. Grâce à l'établissement de partenariats stratégiques et à diverses actions de mobilisation des ressources, le Cadre Jeunesse a pu bénéficier d'un ensemble de moyens financiers et de capacités propres.</p>	<p>iii. envisage l'affectation d'un complément de ressources et de moyens spécifiques et ciblés à l'appui de la mise en œuvre du Cadre Jeunesse.</p>	<p>Une étude de cas doit être réalisée, et des discussions doivent être menées avec le service des finances au sujet des dotations.</p> <p>Des solutions innovantes doivent être mises au point.</p>	<p>Directeur du Département statistique pour le développement et Directeur des finances</p>
POINT 5.2 DE L'ORDRE DU JOUR – RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DU CRGA POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE : SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE ET PRÉSENTATION DES RÉSULTATS			
<p>Le Secrétariat indique que le sous-comité du CRGA pour la mise en œuvre du Plan stratégique de la Communauté du Pacifique (le « sous-comité ») assure deux missions principales : évaluer les résultats obtenus par la CPS au regard du Plan stratégique 2016-2020 de la Communauté du Pacifique ; et faire office de référent pour le processus de priorisation en cours à la CPS. Le sous-comité s'est réuni les 20 et 21 juin 2017, afin d'examiner les questions ci-après et de formuler des recommandations ou des avis connexes à l'intention des participants à la quarante-septième session du CRGA et du Secrétariat : Rapport de résultats 2016 de la</p>	<p>Le CRGA :</p> <p>i. prend note des conclusions formulées à l'issue de la réunion du sous-comité du CRGA pour la mise en œuvre du Plan stratégique de la Communauté du Pacifique (le « sous-comité »), telles qu'énoncées dans le rapport établi par le sous-comité ;</p> <p>ii. au vu des informations relatives aux résultats obtenus par la CPS présentées</p>	<p>Aucune mesure requise</p> <p>Aucune mesure requise</p>	

Annexe A : Tableau des actions à mener et des mesures à prendre – décisions prises à la quarante-septième session du CRGA

<p>Communauté du Pacifique ; phase 2017-2018 du processus de priorisation en cours à la CPS ; projet de dispositif de gouvernance de la Communauté du Pacifique ; rôle joué par le sous-comité dans la procédure budgétaire ; et avis sur les arriérés de contribution (contributions statutaires et subventions spéciales des pays hôtes). Après examen du Rapport de résultats 2016 de la Communauté du Pacifique, le sous-comité convient qu'il s'agit d'un excellent document, d'une qualité nettement supérieure aux rapports des années précédentes, dans lequel il a bien été tenu compte des conseils formulés lors de la réunion du sous-comité tenue en novembre/décembre 2016. Au vu des informations relatives aux résultats obtenus en 2016 par la CPS présentées dans le Rapport, notamment les réalisations et les défis ayant dû être relevés, le sous-comité recommande au CRGA de saluer les résultats obtenus par la CPS dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2016-2020 et d'examiner les recommandations adressées à son attention en ce qui concerne l'établissement et le contenu des prochains rapports.</p> <p>Les membres du sous-comité précisent que le Rapport de résultats est avant tout destiné au CRGA et que les informations qu'il contient visent essentiellement à répondre aux attentes de celui-ci. Le sous-comité a examiné les modalités proposées par le Secrétariat pour la phase 2017-2018 du processus de priorisation, et convient de recommander au CRGA d'appuyer le processus de priorisation actuellement mené par le Secrétariat. Le sous-comité approuve le projet de dispositif de gouvernance de la Communauté du Pacifique et recommande son approbation lors de la quarante-septième session du CRGA, en vue de son adoption lors de la dixième Conférence de la Communauté du Pacifique. Il approuve également le projet de normes de conduite requises du Directeur général de la Communauté du</p>	<p>dans le Rapport de résultats 2016 de la Communauté du Pacifique, notamment les réalisations et les défis ayant dû être relevés, salue les résultats obtenus par le Secrétariat dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2016-2020 ;</p> <p>iii. approuve le Rapport de résultats 2016 de la Communauté du Pacifique, notant que le Secrétariat a apporté au texte les améliorations proposées par le sous-comité lors de sa réunion tenue en novembre/décembre 2016 ; et</p> <p>iv. appuie le processus de priorisation actuellement mené par le Secrétariat, ainsi que les quatre domaines appelant des mesures immédiates et les cinq domaines prioritaires devant être approfondis d'ici à la fin de l'année 2017.</p>	<p>Aucune mesure requise</p> <p>Le processus de priorisation doit se poursuivre, et un état des lieux doit être présenté à la réunion du sous-comité les 29 et 30 mai 2018.</p> <p>Le rapport du Directeur général pour l'année 2018 contient un nouvel état des lieux de ce processus.</p>	<p>Directeurs généraux adjoints (Suva et Nouméa)</p>
---	---	---	--

Annexe A : Tableau des actions à mener et des mesures à prendre – décisions prises à la quarante-septième session du CRGA

<p>Pacifique et recommande son approbation par les participants à la quarante-septième session du CRGA, en vue de son adoption lors de la dixième Conférence de la Communauté du Pacifique. S'agissant de l'adoption du budget 2018, le sous-comité approuve la même procédure que celle entérinée pour le budget 2017 lors de la quarante-sixième session du CRGA. Le sous-comité note et examine les informations communiquées par le Secrétariat au sujet des arriérés de contribution et soumet cette question à l'attention du CRGA, sachant que le Secrétariat va élaborer un document visant à obtenir l'approbation du CRGA quant aux recommandations permettant de traiter la question des arriérés de contribution.</p> <p>Le Secrétariat présente une brochure de quatre pages résumant le Rapport de résultats et remercie les membres pour leurs retours positifs sur ce document, qui constitue un instantané et un guide précieux pour les décideurs. Il explique que le travail de priorisation vise à combler l'écart entre les ressources dont dispose l'Organisation et la demande de services. Ce processus devrait notamment permettre d'aligner la mobilisation et l'affectation des ressources sur les priorités retenues. Ainsi, la CPS devrait également, à l'avenir, être en mesure de réaffecter des ressources à des projets nouveaux ou innovants qui se révéleraient prioritaires. Les membres pourront alors savoir si les fonds de l'Organisation sont utilisés à bon escient.</p>			
POINT 6.1A DE L'ORDRE DU JOUR – MISE EN ŒUVRE DES PRIORITÉS RÉGIONALES DÉFINIES AU TITRE DU CADRE POUR LE RÉGIONALISME DANS LE PACIFIQUE			
<p>La Secrétaire générale du FIP décrit dans les grandes lignes les actions associées à la mise en œuvre des priorités régionales</p>	<p>Le CRGA :</p>		

Annexe A : Tableau des actions à mener et des mesures à prendre – décisions prises à la quarante-septième session du CRGA

<p>définies au titre du Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique. Ces priorités ont été entérinées par les chefs d'État et de gouvernement du Forum en 2016, tandis que les mesures d'appui attendues des organisations membres du CORP, retranscrites dans le Plan d'action 2017 du CORP, ont été approuvées par les différents directeurs des organisations concernées. En tant que membre du CORP, la CPS constitue un partenaire d'exécution actif pour un certain nombre des domaines prioritaires mis en évidence. Les membres se déclarent satisfaits de la présentation d'informations actualisées par le Secrétariat général du FIP, et se félicitent de la présence de la Secrétaire générale du FIP.</p> <p>Le Directeur général de la Communauté du Pacifique indique que les priorités définies au titre du Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique ont trait au renforcement des retombées économiques de la pêche et aux mesures stratégiques de lutte contre le cancer du col de l'utérus en Océanie. À l'occasion de leur Sommet de 2015, les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum des îles du Pacifique ont approuvé la Feuille de route régionale pour une pêche durable en Océanie. Ce mécanisme donne toute satisfaction et se traduit par la production régulière de rapports à l'intention des dirigeants océaniques. Ces derniers reconnaissent par ailleurs qu'il convient de mettre davantage l'accent sur la gestion des pêcheries côtières, dont la notoriété est moindre que celle des pêcheries hauturières.</p>	<p>i. appuie le travail du Secrétariat dans les domaines d'action régionaux prioritaires où il joue un rôle déterminant, en particulier pour ce qui concerne :</p> <p>a. les retombées économiques de la pêche ;</p> <p>b. la gestion des pêcheries côtières ;</p> <p>c. le cancer du col de l'utérus ;</p>	<p>En cours ; le Secrétariat participe activement à la mise en œuvre de ces priorités essentielles.</p>	<p>Division santé publique, Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins et Bureau du Directeur général</p>
	<p>ii. encourage le Secrétariat à contribuer à la définition des priorités régionales, tel que prévu dans le Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique, dans les domaines particuliers relevant de son champ de compétences techniques ; et</p>	<p>En cours ; le Secrétariat, par l'intermédiaire du Bureau du Directeur général, participe au Sous-comité d'experts sur le régionalisme et fournit des conseils techniques sur l'analyse des propositions.</p>	<p>Bureau du Directeur général</p>
	<p>iii. encourage le Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) à poursuivre les efforts engagés pour veiller à l'application d'une démarche de collaboration concertée pour la mise en œuvre des priorités d'action régionales, telles que définies au titre du Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique et validées par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum.</p>	<p>En cours ; le Secrétariat participe pleinement à tous les niveaux.</p>	<p>Bureau du Directeur général</p>

Annexe A : Tableau des actions à mener et des mesures à prendre – décisions prises à la quarante-septième session du CRGA

POINT 6.1B DE L'ORDRE DU JOUR – CADRE EN FAVEUR D'UN DÉVELOPPEMENT RÉILIENT DANS LE PACIFIQUE – GOUVERNANCE ET RÔLE DU PARTENARIAT OCÉANIEEN POUR LA RÉILIENCE				
<p>Le Cadre en faveur d'un développement résilient dans le Pacifique – Une approche intégrée de l'action climatique et de la gestion des risques de catastrophe a été entériné par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum des Îles de Pacifique (FIP) en septembre 2016. Le Partenariat océanien pour la résilience (le « Partenariat ») sert de mécanisme régional de gouvernance destiné à faciliter la mise en œuvre de ce cadre. Le groupe de travail chargé de la mise en place du Partenariat a formulé une proposition visant à définir le mode de gouvernance et le rôle de ce dernier, proposition soumise au Comité des représentants officiels des pays membres du Forum pour adoption, en août 2017, et aux chefs d'État et de gouvernement des pays membres du FIP pour approbation, en septembre 2017. Ces deux mécanismes marquent un tournant radical dans la manière dont on envisage le changement climatique, la résilience face aux catastrophes et la gouvernance en Océanie. Le travail sur ces thématiques se poursuivra en concertation avec les parties prenantes. Des inquiétudes sont exprimées au sujet de la composition de l'équipe spéciale chargée du Partenariat, d'aucuns se demandant si la composition proposée permettra aux États membres de participer aux travaux de l'équipe sur une base équitable du point de vue du temps imparti à chacun.</p>	<p>Le CRGA :</p>			
	<p>i. prend acte de la décision prise en septembre 2016 par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum des Îles du Pacifique d'entériner le Cadre en faveur d'un développement résilient dans le Pacifique ;</p>	Aucune mesure requise		
	<p>ii. soutient le dispositif de gouvernance proposé pour régir le Partenariat océanien pour la résilience, l'objectif de ce dernier étant de faciliter la mise en œuvre effective du Cadre en faveur d'un développement résilient dans le Pacifique, et note que les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum seront invités à approuver ce dispositif en septembre 2017 ; et</p>	<p>Le Secrétariat, en la personne de la Directrice générale adjointe (Suva), du Directeur de la Division géosciences, énergie et services maritimes, de la Directrice du Programme durabilité environnementale et changement climatique et du conseiller en changement climatique et en GRC, participe activement et apporte son soutien au dispositif de gouvernance.</p>	<p>Directrice générale adjointe (Suva) Directeur de la Division géosciences, énergie et services maritimes Directrice du Programme durabilité environnementale et changement climatique Conseiller en changement climatique et en GRC</p>	
	<p>iii. s'engage à soutenir la mise en œuvre effective du Cadre en faveur d'un développement résilient dans le Pacifique, sachant que la CPS joue un rôle de chef de file régional dans la gestion des risques de</p>	Cf. ci-dessus	<p>Directrice générale adjointe (Suva) Directeur de la Division géosciences, énergie et services maritimes</p>	

Annexe A : Tableau des actions à mener et des mesures à prendre – décisions prises à la quarante-septième session du CRGA

	catastrophe et qu'elle dispose des capacités techniques pour renforcer la résilience des pays océaniques.		Directrice du Programme durabilité environnementale et changement climatique Conseiller en changement climatique et en GRC
POINT 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR – CADRE POUR LE RÉGIONALISME DANS LE PACIFIQUE – MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE POUR LES PETITS ÉTATS INSULAIRES			
<p>Le Directeur général de la Communauté du Pacifique fait le point sur la mise en œuvre de la Stratégie régionale pour les petits États insulaires 2016-2020 (la « Stratégie ») adoptée à Koror (Palau) le 24 juin 2016 par les chefs d'État et de gouvernement des petits États insulaires (PEI), puis à Pohnpei (États fédérés de Micronésie) le 9 septembre 2016, par les dirigeants des pays membres du Forum. Les petits États insulaires font partie des pays membres les plus vulnérables du Forum des Îles du Pacifique. En effet, leur faible superficie, leur manque de ressources naturelles et leur éloignement, sont non seulement des paramètres susceptibles de limiter leur capacité à atteindre les Objectifs de développement durable (ODD), mais les placent également dans une situation de vulnérabilité « unique et particulière ». La Stratégie vise à approfondir l'objet principal du régionalisme et les avantages à en tirer en arrêtant une série de priorités et en mobilisant des ressources pour répondre, ensemble, aux besoins communs aux petits États insulaires, de sorte que les actions menées profitent à ces derniers. Les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum, conscients de la superficie limitée, du petit nombre d'habitants et de la vulnérabilité socioéconomique et environnementale des PEI, réaffirment la nécessité de faire bénéficier ces derniers d'une</p>	Le CRGA :		
	i. confirme le rôle que joue le Secrétariat dans la réalisation des priorités fixées par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum, telles qu'énoncées dans la Stratégie régionale pour les petits États insulaires 2016-2020 ;	En cours	Toutes les équipes techniques et le Bureau du Directeur général
	ii. convient que la Stratégie régionale pour les petits États insulaires et son plan de mise en œuvre servent de socle au soutien à apporter à la réalisation des aspirations et des priorités régionales des petits États insulaires au titre du Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique ; et	En cours	Toutes les divisions techniques et le Bureau du Directeur général

Annexe A : Tableau des actions à mener et des mesures à prendre – décisions prises à la quarante-septième session du CRGA

<p>attention et d'une assistance particulières, afin de leur permettre de tirer le meilleur parti possible des retombées de l'intégration régionale. La CPS a intégré la Stratégie à ses différents plans de travail.</p> <p>La Secrétaire générale du FIP remercie la CPS pour le soutien et la contribution qu'elle apporte aux activités actuellement menées sous les auspices du plan de mise en œuvre de la Stratégie, et voit, en ce mécanisme, l'une des meilleures réussites de l'action régionale du CORP. L'aviation et les transports aériens constituent un domaine où les interventions stratégiques du CORP font cruellement défaut aux PEI et il est fondamental que ce secteur soit pris en charge de manière adéquate par l'une des organisations et que des mesures stratégiques efficaces soient mises en route. Les membres conviennent que les enjeux associés à l'aviation constituent un important vecteur de développement économique en Océanie, en particulier pour les PEI, et conviennent également que de nouvelles discussions devront être engagées afin de faire en sorte que les organisations régionales du Pacifique soient à même d'apporter une réponse appropriée auxdits enjeux.</p> <p>La Présidente constate que les débats ont porté en priorité sur les enjeux relatifs au secteur de l'aviation et aux transports aériens dans la région, ainsi que sur les modalités de la coordination dans ce domaine. Elle ajoute que ces discussions se poursuivront après le CRGA, dans des enceintes compétentes.</p>	<p>iii. formule des observations sur les activités inscrites au plan de mise en œuvre de la Stratégie pour lesquelles la CPS et le Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique peuvent renforcer leur partenariat, en vue d'obtenir l'assistance technique et financière nécessaire.</p>	<p>En cours</p>	<p>Toutes les divisions techniques et le Bureau du Directeur général</p>
POINT 6.3 DE L'ORDRE DU JOUR – COHÉRENCE INSTITUTIONNELLE ET COORDINATION DU CORP			
<p>La Secrétaire générale du FIP fait le point sur les activités menées depuis la quarante-sixième session du CRGA, sous les auspices du Conseil des organisations régionales du Pacifique,</p>	<p>Le CRGA :</p>		

Annexe A : Tableau des actions à mener et des mesures à prendre – décisions prises à la quarante-septième session du CRGA

<p>en faveur d'une plus grande cohérence institutionnelle du CORP, dans la logique du Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique. Elle présente, dans leurs grandes lignes, les principaux domaines dans lesquels le CORP devra s'employer à renforcer la coordination et la collaboration entre ses membres en 2017, conformément à son Plan d'action 2017, et souligne le rôle majeur que la CPS sera amenée à jouer à cet égard. Les principales questions évoquées sont la poursuite de la participation de la CPS au CORP, la mise en place d'un dialogue annuel et la cohérence globale du CORP. La Secrétaire générale salue la précieuse contribution de la CPS à l'analyse des dispositifs régionaux de gouvernance et de financement pilotée par le Forum.</p>	<p>i. confirme le rôle joué par la Communauté du Pacifique dans la mise en œuvre d'activités répondant aux priorités fixées par les dirigeants des pays membres du Forum, conformément au Plan d'action 2017 du Conseil des organisations régionales du Pacifique ;</p>	En cours	Tous
	<p>ii. approuve les principales conclusions de l'analyse des dispositifs régionaux de gouvernance et de financement, pilotée par le Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique, en tenant compte des incidences connexes pour les organisations du CORP ; et</p>	Mettre au point un plan de mise en œuvre des décisions des dirigeants, en collaboration étroite avec les directeurs des organisations membres du CORP ; en cours	Directeur général Bureau du Directeur général
	<p>iii. formule des observations sur les recommandations du projet de rapport relatif à la révision de la Charte du CORP et donne son accord de principe à l'approbation future de la Charte du CORP, sous réserve de son approbation par les dirigeants des pays membres du Forum.</p>	En cours	Bureau du Directeur général
POINT 7.1 DE L'ORDRE DU JOUR – BARÈME DES TRAITEMENTS ET PROPOSITIONS POUR L'EXERCICE 2018			
<p>Le Secrétariat présente le barème des traitements qu'il est proposé d'appliquer aux postes à recrutement international et local dans chacun des cinq pays hôtes de la Communauté du Pacifique (CPS) pour l'exercice 2018, conformément aux recommandations issues de l'évaluation triennale 2015 des conditions d'emploi et de rémunération en vigueur au sein des organisations membres du CORP. Le barème proposé vise à corriger l'écart entre l'actuel barème des traitements de la</p>	Le CRGA :		
	<p>i. approuve une augmentation de 2 %, sans incidence sur les coûts, du point médian de toutes les classes salariales du barème des traitements de la CPS (postes à recrutement international et local) sur</p>	Mis en œuvre au 1 ^{er} janvier 2018	RH et finances

Annexe A : Tableau des actions à mener et des mesures à prendre – décisions prises à la quarante-septième session du CRGA

<p>CPS et ceux appliqués dans d'autres organisations membres du CORP, tout en veillant à l'équilibre des budgets de fonctionnement, de sorte que la CPS puisse continuer d'offrir des conditions d'emploi et de rémunération compétitives. Il est en outre à noter que l'inflation relevée dans les principaux pays hôtes de la CPS a entraîné une dépréciation des traitements sur les marchés locaux. Alors que l'étude du système de rémunération et d'avantages sociaux de la CPS est en cours de réalisation, le Secrétariat propose d'apporter, à titre transitoire, des ajustements au barème des traitements de la CPS, en tenant compte de l'évolution de la rémunération dans les autres organisations membres du CORP. Pour veiller à ce que la CPS puisse continuer à offrir des conditions d'emploi et de rémunération compétitives, le Secrétariat propose – en recourant au même mécanisme que celui utilisé en 2015 et 2016 – une augmentation de 2 % du point médian du barème des traitements pour les postes à recrutement international, cet ajustement n'ayant aucune incidence budgétaire. Le Secrétariat propose également une hausse générale des traitements de 2 % applicable à l'ensemble des catégories de personnel, tous lieux d'affectation confondus, afin de tenir compte de l'inflation relevée dans tous les pays hôtes de la CPS, le coût de cette mesure ayant été intégré au calcul du budget 2018. Un examen du système de rémunération de la CPS, portant notamment sur l'adoption d'une nouvelle devise de référence pour la fixation des traitements des agents recrutés à l'international et le système d'évaluation des résultats des agents, a été approuvé par le CRGA, à sa quarante-sixième session. Il se poursuivra en 2017. À l'issue de cet exercice, des recommandations relatives à l'adoption d'une devise appropriée pour la fixation des traitements des agents recrutés à l'international seront présentées au CRGA, à sa quarante-huitième session, en 2018.</p>	<p>l'ensemble des sites d'implantation de l'Organisation (Fidji, États fédérés de Micronésie, Nouvelle-Calédonie, Îles Salomon et Vanuatu) à compter du 1er janvier 2018 ;</p>			
	<p>ii. approuve une hausse générale des traitements de 2 % applicable à l'ensemble des agents de la CPS, quel que soit leur lieu d'affectation, à compter du 1er janvier 2018 ;</p>	<p>Mis en œuvre au 1^{er} janvier 2018</p>		<p>RH et finances</p>
	<p>iii. note qu'il est essentiel que les organisations membres du CORP continuent de travailler ensemble à l'harmonisation, dans la mesure du possible, des conditions d'emploi et de rémunération, et qu'il est nécessaire de veiller à maîtriser les coûts et à accroître la productivité ; et</p>	<p>En cours</p>		<p>Directeur des ressources humaines</p>
	<p>iv. prend note des informations sur l'état d'avancement de : a) l'étude relative à l'adoption d'une nouvelle devise de référence pour la fixation des traitements des agents recrutés à l'international ; et de b) l'examen du système d'évaluation des résultats des agents de la CPS.</p>	<p>Aucune mesure requise</p>		

Annexe A : Tableau des actions à mener et des mesures à prendre – décisions prises à la quarante-septième session du CRGA

<p>En réponse aux inquiétudes des membres concernant les effets des recommandations proposées sur le budget, le Secrétariat indique que les efforts déployés par l'Organisation pour résorber les derniers déficits budgétaires ont eu des conséquences importantes sur le personnel, et demande aux membres d'en tenir compte. Les résultats présentés et salués par les membres ont été obtenus par le personnel de l'Organisation. L'impact financier de la deuxième recommandation se chiffre à environ 300 000 euros (ultérieurement réévalué à 230 000 euros, comme indiqué ci-dessous), mais ce montant doit être considéré à la lumière des économies substantielles réalisées par la CPS au cours des deux derniers exercices budgétaires – quelque 8 millions d'euros – et dans le cadre de l'établissement du budget 2018. En ce sens, la mesure proposée devrait être jugée financièrement responsable. Les agents de la Communauté du Pacifique n'ont pas bénéficié d'augmentation de leur traitement en 2016 ; ils avaient bénéficié d'une augmentation de 1,5 % en 2015 et de 2 % en 2014. En 2015, les cadres de l'Organisation ont demandé à ne pas percevoir d'augmentation de leur traitement et, en 2016, ils ont demandé à ne pas bénéficier d'augmentation au mérite.</p> <p>S'agissant du bilinguisme, le Directeur général réaffirme qu'en tant qu'organisation scientifique et technique, la CPS doit faire preuve de réalisme quant à l'application de ce principe dans le recrutement tout en reconnaissant l'importance de la dimension bilingue de l'Organisation. En matière de recrutement, il est impératif que les compétences techniques constituent le premier critère de sélection, même si le bilinguisme demeure un critère complémentaire important.</p>			
POINT 7.3 DE L'ORDRE DU JOUR – ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS POUR L'EXERCICE 2016			

Annexe A : Tableau des actions à mener et des mesures à prendre – décisions prises à la quarante-septième session du CRGA

<p>Conformément au Règlement financier de la CPS, les états financiers vérifiés de la Communauté du Pacifique et le rapport des vérificateurs des comptes pour l'exercice 2016 sont soumis à l'examen du CRGA. Cette année encore, et pour la vingt-et-unième année consécutive, les états financiers de la CPS et de la Caisse de prévoyance pour l'exercice 2016 ont fait l'objet d'une approbation sans réserve. Les vérificateurs des comptes ont estimé que les états financiers de la Communauté du Pacifique donnaient, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Secrétariat au 31 décembre 2016, en conformité avec les normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS). La présentation des états financiers continue d'évoluer, conformément aux normes IPSAS. La composition des dépenses de personnel est exposée par le Secrétariat, soit les traitements directs auxquels s'ajoutent les frais annexes imputables à la présence des agents sur les divers sites de la CPS qui constituent le lieu d'affectation et de résidence de ceux-ci. Les membres souhaitent que des informations actualisées leur soient régulièrement communiquées au sujet du passif de l'Organisation, notamment les éléments connexes ayant trait aux audits de projets menés par l'UE.</p>	<p>Le CRGA :</p>		
	<p>i. adopte les états financiers vérifiés de la Communauté du Pacifique et de la Caisse de prévoyance de la Communauté du Pacifique pour l'exercice 2016, en notant qu'ils ont été approuvés sans réserve et qu'ils reflètent fidèlement la situation financière et les résultats financiers de ces deux entités.</p>	<p>Aucune mesure requise</p>	
<p>POINT 7.4 DE L'ORDRE DU JOUR – BUDGET RECTIFICATIF 2017 ET BUDGET PRÉVISIONNEL 2018</p>			
<p>Le budget rectificatif 2017 et le budget prévisionnel de la CPS pour l'exercice 2018 sont présentés au CRGA, conformément au Règlement financier de l'Organisation, qui fait obligation au Directeur général de signaler au CRGA les modifications apportées au budget. Conformément à la décision du CRGA de faire de l'euro la monnaie fonctionnelle de la CPS à compter du 1^{er} janvier 2017, le budget rectificatif 2017 et le</p>	<p>Le CRGA :</p>		
	<p>i. confirme l'adoption hors session du budget rectificatif de l'exercice 2017 ;</p>	<p>Cf. circulaire 17-11</p>	<p>Directeur des finances</p>

Annexe A : Tableau des actions à mener et des mesures à prendre – décisions prises à la quarante-septième session du CRGA

<p>budget prévisionnel 2018 sont libellés en euros. Le budget rectificatif de l'exercice 2017 a été adopté hors session par le CRGA en décembre 2016, après avoir été examiné par le Comité d'audit et des risques ainsi que par le sous-comité du CRGA pour la mise en œuvre du Plan stratégique, lors de sa réunion du 30 novembre 2016. Le sous-comité a « approuv[é] le budget rectificatif pour l'exercice 2017 et recommand[é] sa présentation à l'ensemble des membres du CRGA pour observations et adoption hors session ». Le budget rectificatif de l'exercice 2017, tel qu'approuvé, est en équilibre et s'élève à 84,5 millions d'euros (100,9 millions d'UCOM). La composante ordinaire du budget s'établit à 17,3 millions d'euros (20,7 millions d'UCOM), auxquels s'ajoutent des fonds programme fléchés et des fonds projet fléchés, pour un montant total de 67,2 millions d'euros (80,2 millions d'UCOM). D'après les projections du Secrétariat, le budget 2018 accusera un déficit de 0,87 million d'euro, soit 72,7 millions d'euros de recettes moins 73,5 millions d'euros de dépenses. Le montant total des recettes englobe les recettes ordinaires, chiffrées à 16,2 millions d'euros, ainsi que les fonds fléchés destinés aux</p>	<p>ii. prend note du budget prévisionnel de l'exercice 2018, entendu que :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. le Secrétariat doit présenter un budget rectificatif 2018 corrigeant substantiellement le déficit prévisionnel annoncé ; b. le budget sera examiné par le Comité d'audit et des risques ; c. il sera examiné et validé par le sous-comité du CRGA pour la mise en œuvre du Plan stratégique d'ici décembre 2017 ; d. il sera adopté hors session par l'ensemble des membres du CRGA au plus tard le 31 décembre 2017 ; 	<p>Cf. circulaire 17-11</p>	<p>Directeur des finances</p> <p>Directeur de l'équipe Stratégie, performance et amélioration continue</p> <p>Bureau du Directeur général</p>
--	---	-----------------------------	---

Annexe A : Tableau des actions à mener et des mesures à prendre – décisions prises à la quarante-septième session du CRGA

<p>programmes et aux projets, qui représentent 56,5 millions d’euros. Les recettes enregistrent une baisse de 11,9 millions d’euros (13,7 %) par rapport au budget rectificatif de l’exercice 2017, un écart qui s’explique en grande partie par : une diminution de 10,7 millions d’euros des fonds fléchés destinés aux programmes et aux projets, imputable au hiatus entre la fin du cycle de financement des projets en cours et la signature des conventions de financement des nouveaux projets ; et une baisse de 1,17 million d’euros des recettes ordinaires globalisées. Le Secrétariat indique que l’incidence sur le budget ordinaire 2018 de la CPS de la hausse générale des traitements de 2 % proposée pour l’ensemble des agents de l’Organisation, quel que soit leur lieu d’affectation, comme énoncé au point 7.1 de l’ordre du jour, sera de 230 000 euros.</p>	<p>iii. prend note des difficultés budgétaires prévues à l’horizon 2019 et 2020, compte tenu de la forte dépendance de la CPS à l’égard des fonds projet, par nature cycliques, et encourage l’ensemble des membres et des bailleurs de fonds à envisager l’adoption de fonds programme flexibles répartis dans des enveloppes pluriannuelles ;</p>	<p>Assurer un suivi de la situation</p>	<p>Haute direction</p>
<p>Le Secrétariat attire l’attention des représentants sur le fait que le montant projeté des redevances administratives pour gestion de projet s’élève à 2,9 millions d’euros, soit une hausse de 0,18 million d’euros par rapport au budget 2017, et ce, en dépit de la réduction des fonds projet. Cette hausse témoigne d’un meilleur recouvrement des coûts lié à une amélioration des négociations et du montage des dossiers de projet, ce qui demeurera l’une des clés de voûte du modèle de financement fondé sur le recouvrement intégral des coûts adopté par l’Organisation. Le processus de priorisation en cours à la CPS a pour principal objectif de veiller à ce que les projets entrepris par la CPS correspondent directement aux priorités de l’Organisation. Le Secrétariat s’engage à résorber</p>	<p>iv. félicite le Secrétariat pour les progrès accomplis dans la mise en œuvre du principe de recouvrement intégral des coûts, et invite instamment l’ensemble des bailleurs à soutenir cette importante transition, notamment l’application de la redevance de 15 % pour gestion de projet ; et</p>	<p>Le recouvrement intégral des coûts a été mis en place et incorporé, dans la mesure du possible, à toutes les propositions de projets formulées au cours de l’année écoulée.</p>	<p>Haute direction et ensemble des agents des divisions</p>

Annexe A : Tableau des actions à mener et des mesures à prendre – décisions prises à la quarante-septième session du CRGA

<p>les déficits budgétaires projetés pour les exercices 2018 et ultérieurs et à trouver les ressources nécessaires pour financer les initiatives qu'appelle le Plan stratégique de la Communauté du Pacifique 2016-2020, ainsi que tout dossier prioritaire nouveau ou émergent.</p> <p>Le Secrétariat souligne qu'il est essentiel d'assurer l'adéquation entre les nouveaux projets menés et les priorités énoncées dans le Plan stratégique de l'Organisation ainsi que les conclusions du processus de priorisation, et qu'il est important de faire preuve de plus de souplesse dans le financement en recourant aux fonds programme et en mettant en œuvre le principe de recouvrement intégral des coûts.</p>	<p>v. recommande au Secrétariat de veiller à ce que l'ensemble des nouveaux projets correspondent directement aux priorités énoncées dans le Plan stratégique 2016-2020 de la Communauté du Pacifique, telles qu'elles seront définies plus précisément au cours du processus de priorisation actuellement mené.</p>	<p>Faire connaître à tous les agents des programmes les souhaits du CRGA concernant l'alignement de la mobilisation des ressources sur les axes de travail prioritaire définis.</p>	<p>Tous les directeurs</p> <p>Directeurs généraux adjoints et Bureau du Directeur général</p>
<p>POINT 7.5 DE L'ORDRE DU JOUR – CONTRIBUTIONS STATUTAIRES ET SUBVENTIONS SPÉCIALES DES PAYS HÔTES</p>			
<p>Conformément au dispositif de gouvernance de la Communauté du Pacifique, le budget de la CPS est en grande partie financé par les contributions statutaires annuelles des pays membres, ainsi que par les fonds affectés aux programmes et aux projets conduits par l'Organisation. Depuis la fondation de l'Organisation, il est clairement mentionné dans les documents de gouvernance qu'il est attendu des membres qu'ils versent une contribution statutaire annuelle: la Politique de la Communauté du Pacifique relative aux statuts de membre et d'observateur dispose que « tous les membres de la Communauté du Pacifique versent une contribution statutaire à l'Organisation ». Cette politique précise également que</p>	<p>Le CRGA :</p>		

Annexe A : Tableau des actions à mener et des mesures à prendre – décisions prises à la quarante-septième session du CRGA

<p>l'admission d'un nouveau membre est suspendue à la condition suivante : le pays candidat « est disposé et apte à acquitter la contribution financière annuelle » due à la CPS. Cette disposition vise à reconnaître qu'appartenir à l'Organisation permet aux membres de bénéficier des travaux menés par la CPS, d'y prendre part ou d'appuyer ceux-ci. Le Secrétariat présente le détail des contributions statutaires versées et à recevoir, ainsi que des arriérés de contribution, qui représentent un total de 1 189 755 euros. Il constate par ailleurs que plusieurs autres membres n'ont pas encore réglé leurs contributions statutaires pour l'exercice 2017, le montant cumulé en souffrance s'élevant à 2 042 918 euros. Le Secrétariat encourage les membres présentant des arriérés de contribution à acquitter les sommes dues dans les meilleurs délais.</p> <p>Le Secrétariat indique que le montant de la subvention versée par chaque pays hôte est le fruit de négociations entre le Secrétariat et le pays hôte, et ne découle donc pas de l'application d'une formule prédéfinie. Cependant, la huitième Conférence avait approuvé l'idée de coupler de manière plus claire le montant de la subvention versée par chaque pays hôte aux avantages économiques qu'il retire de</p>	<p>i. encourage l'ensemble des membres accusant des arriérés à régler en totalité les sommes dues au Secrétariat avant décembre 2017 ;</p>	<p>Aucune mesure requise</p>	
	<p>ii. invite les membres se trouvant dans l'incapacité d'acquitter la totalité des arriérés de contribution à conclure sans tarder un calendrier de paiement avec le Secrétariat ;</p>	<p>Suivi en cours</p>	<p>Finances</p> <p>Directeur général, Directeur général adjoint (Nouméa) et Directeur du Bureau régional pour la Micronésie</p>

Annexe A : Tableau des actions à mener et des mesures à prendre – décisions prises à la quarante-septième session du CRGA

<p>la présence de la CPS sur son territoire. C'est pourquoi, avec l'aval de la huitième Conférence, le Secrétariat a entamé des négociations avec les pays hôtes afin de réévaluer le montant versé par chacun d'entre eux. Le Secrétariat fait également le point de la situation concernant l'évaluation et le paiement des subventions spéciales des pays hôtes, et rappelle qu'il est important que les membres prennent conscience que l'implantation de bureaux de la CPS dans un pays génère des retombées économiques considérables et que la subvention spéciale du pays hôte consacre l'engagement pérenne de ce dernier en faveur des activités de la CPS sur son territoire. Le Secrétariat précise que le non-règlement de la subvention spéciale ou le versement d'une somme inférieure au montant approuvé traduit l'absence de véritable engagement envers l'Organisation et compromet tant le financement durable de la CPS que sa capacité à pérenniser le bureau décentralisé ou l'antenne régionale concerné(e). Le Secrétariat sollicite l'avis du CRGA concernant les mesures susceptibles d'être appliquées lorsqu'un membre ne solde pas ses arriérés de contribution ou de subvention spéciale, le cas échéant, pendant une période supérieure à un cycle budgétaire, et propose l'introduction d'une série de mesures qui offriront à l'Organisation un levier d'action destiné à encourager les pays accusant des arriérés à régulariser leur situation dans les meilleurs délais. Le Secrétariat estime que ces mesures inciteront à davantage de responsabilité envers l'Organisation, tout en permettant l'application d'une approche échelonnée qui pourra être modulée selon la gravité de la situation et la volonté du pays membre de solder les sommes en souffrance en convenant d'un plan d'amortissement avec le Secrétariat.</p>	<p>iii. encourage les pays hôtes qui n'ont pas approuvé de montant revalorisé pour leur subvention spéciale à entamer un dialogue constructif avec le Secrétariat afin de fixer un niveau de contribution suffisant, compte tenu des retombées économiques générées par la présence de la CPS sur leur territoire ;</p>	<p>Suivi en cours</p>	<p>Directeur général Directeurs généraux adjoints (Suva et Nouméa) Directeur du Bureau régional pour la Mélanésie et Directeur du Bureau régional pour la Micronésie</p>
<p>Les membres souscrivent au principe selon lequel les contributions statutaires et les subventions spéciales des</p>	<p>iv. prie les pays hôtes qui n'ont pas encore versé le montant approuvé pour leur subvention spéciale de le faire avant décembre 2017 ; et</p>	<p>Suivi en cours, avec points de situation à fournir régulièrement au Directeur général</p>	<p>Directeur général Directeurs généraux adjoints (Suva et Nouméa) Directeur du Bureau régional pour la Mélanésie et Directeur du Bureau régional pour la Micronésie</p>

Annexe A : Tableau des actions à mener et des mesures à prendre – décisions prises à la quarante-septième session du CRGA

<p>pays hôtes doivent être réglées. Ils reconnaissent que la survenue de certains événements, comme les catastrophes naturelles, échappe au contrôle des membres et sont d'avis que l'adoption de mesures correctives visant à traiter la question des arriérés de contribution doit se faire en tenant compte de ces impondérables et ne doit surtout pas pénaliser les pays membres. En outre, les mesures adoptées ne doivent pas être trop punitives. La Présidente et le Secrétariat précisent que les modalités de traitement des arriérés visent avant tout à favoriser la participation des membres au sein de l'Organisation, sans pour autant remettre en cause leur appartenance à celle-ci.</p>	<p>v. approuve l'ensemble de mesures qu'il est proposé d'appliquer aux membres en cas d'arriérés de paiement, telles qu'énoncées à l'annexe A.</p>	<p>En cours, mise en œuvre</p> <p>Les directeurs des divisions ont appliqué les mesures définies lors de l'étude des demandes et de la préparation des conférences et ateliers régionaux.</p>	<p>Directeurs généraux adjoints (Nouméa et Suva)</p> <p>Directeurs</p>
<p>POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR – QUARANTE-HUITIÈME SESSION DU CRGA : LIEU, PRÉSIDENTE ET VICE-PRÉSIDENTE</p>			
<p>Le Règlement intérieur du CRGA dispose que le Comité se réunit une fois par an au siège de la CPS, à Nouméa, les années où la Conférence de la Communauté du Pacifique ne siège pas ; les autres années, la session du CRGA précède la Conférence et se déroule en un lieu déterminé par les membres de la Communauté du Pacifique.</p>	<p>Le CRGA :</p> <p>i. note que la quarante-huitième session du CRGA, qui aura lieu en 2018, se tiendra à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) et que les États et Territoires membres seront informés en temps utile des dates exactes de la session ; et</p>		

Annexe A : Tableau des actions à mener et des mesures à prendre – décisions prises à la quarante-septième session du CRGA

	<p>ii. Convient que la présidence de la quarante-huitième session du CRGA sera assurée par Niue et la vice-présidence par Palau.</p>		
POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR – QUESTIONS DIVERSES (pas de résultats escomptés)			
<p>Informations actualisées sur la Semaine océanienne de l'agriculture La délégation de Vanuatu présente des informations actualisées sur la date et le lieu de la première Semaine océanienne de l'agriculture, organisée sur le thème des cultures, de la résilience, des perspectives, des produits et de la durabilité dans le Pacifique, et lance une invitation cordiale aux représentants des États et Territoires membres de la Communauté du Pacifique.</p> <p>Exposé des activités conduites par les programmes Les Îles Marshall et Kiribati se disent très satisfaits des activités conduites par les programmes et exposées au point 5 de l'ordre du jour de la quarante-septième session du CRGA, demandent à ce que ces exposés soient maintenus dans le programme des prochaines sessions du CRGA et saluent le travail effectué par les programmes.</p> <p>Témoignages de gratitude Les Îles Mariannes du Nord et Pitcairn prennent la parole afin de témoigner leur gratitude, témoignages qui seront enregistrés dans le rapport de la réunion, tout comme ceux exprimés par d'autres membres au cours de la réunion.</p>			

Annexe A : Tableau des actions à mener et des mesures à prendre – décisions prises à la quarante-septième session du CRGA

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR – DÉCLARATIONS DES OBSERVATEURS			
<p>Le CRGA prend note avec intérêt et gratitude des déclarations prononcées par l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), le Centre de développement rural intégré pour l'Asie et le Pacifique (CIRDAP), le Coordonnateur résident des Nations Unies au nom de l'ensemble des institutions spécialisées des Nations Unies œuvrant dans le Pacifique, le Groupe du fer de lance mélanésien, l'Institut coréen des sciences et techniques océanographiques (KIOST), le ministère des Affaires étrangères de Singapour, le Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique (FIP), le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE), l'Organisation du tourisme du Pacifique Sud (SPTO) et l'Union européenne (UE), et de celle soumise par l'Université du Pacifique Sud (USP).</p>			
POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR – ADOPTION DES DÉCISIONS DU CRGA			
	<p>Le CRGA adopte les présentes décisions.</p>		

Annexe B : Rapport conjoint des comités des représentants du personnel (Nouméa et Suva) à l'intention du CRGA

Introduction

1. Le présent rapport a été établi par les comités des représentants du personnel (SRC) de Suva et de Nouméa, conformément à la demande formulée par les membres lors de la quarante-sixième session du CRGA, au cours de laquelle il avait été demandé au Secrétariat « de remettre au CRGA des informations concernant les questions importantes se rapportant à la gestion du personnel, y compris un rapport coécrit par les comités des représentants du personnel ».
2. Comme indiqué dans ses Statuts, le SRC « est un forum consultatif investi d'une mission de premier plan puisqu'il est chargé de faciliter la communication entre les agents et la Direction, de prodiguer des conseils au personnel et d'assurer sa représentation, de promouvoir le dialogue, et d'harmoniser les conditions de travail et les règlements du personnel sur tous les sites d'affectation de la CPS ».
3. Le SRC Suva se réunit tous les mois et rencontre généralement Audrey Aumua, la Directrice générale adjointe (Suva) une fois par mois. À Nouméa, l'interlocuteur désigné du SRC est le Directeur des ressources humaines (Craig Parker). Le 29 mars 2018, une consultation de l'ensemble du personnel en poste à Nouméa a été organisée à l'initiative du SRC Nouméa. Le SRC Suva, de son côté, a organisé quatre consultations sur quatre sites en avril 2018. Lors de ces consultations, qui visaient à recenser les principales préoccupations du personnel, les participants ont pu débattre librement et soumettre des observations par écrit.
4. Le présent document est la version condensée d'un rapport plus détaillé qui rend compte des problématiques évoquées par le personnel et des solutions proposées à la direction. La version intégrale du rapport du SRC a été diffusée auprès de l'ensemble du personnel et peut être communiquée aux membres sur demande.
5. Nous adressons nos sincères remerciements au Directeur général, Colin Tukuitonga, et au CRGA pour avoir permis au SRC de porter à l'attention du CRGA, au nom de l'ensemble du personnel, les problématiques et préoccupations prioritaires dont il est fait état dans le présent document.

Questions prioritaires pour l'ensemble des agents de la CPS

6. Les questions jugées prioritaires par le personnel, et certaines des préoccupations qu'elles suscitent, sont exposées ci-après. La nécessité d'améliorer la communication est un thème récurrent, toutes catégories confondues.
 - i. Transparence du système de classement des postes, modalités d'application de la méthode Strategic Pay 10 (SP10) et révision des traitements
 - ii. Sécurité de l'emploi et durée des contrats
 - iii. Santé et sécurité au travail et état des locaux
 - iv. Mesures de soutien et investissement en faveur du personnel local
 - v. Communication et transparence

Transparence du système de classement des postes, modalités d'application de la méthode SP10 et révision des traitements

7. La méthode de classement des postes et ses modalités d'application suscitent désarroi et découragement. La question a déjà été évoquée dans le rapport du SRC présenté l'année dernière au CRGA, mais demeure visiblement un sujet de préoccupation, tous lieux d'affectation confondus.
8. Les agents dont les postes ont été déclassés souhaitent que la méthode et la procédure suivies soient plus clairement définies.
9. Certains agents ont fait remarquer que les modifications de leurs descriptifs de fonctions qui impliquent des responsabilités accrues ne donnent pas nécessairement lieu à un reclassement dans une classe salariale supérieure.

10. Les agents en poste à Suva s'inquiètent de l'écart considérable observé entre les postes locaux se situant dans la classe 7 et les postes internationaux de la classe 8, et font remarquer que les agents locaux de classe 7 exercent couramment des responsabilités relevant de postes de classe supérieure.

Sécurité de l'emploi et durée des contrats

11. La question de la sécurité de l'emploi et de la durée des contrats suscite des préoccupations à Nouméa comme à Suva, notamment en ce qui concerne la procédure relative au renouvellement des contrats. Le personnel estime que la durée des préavis donnés à l'approche de la date de renouvellement des contrats est insuffisante et déplore le recours généralisé aux contrats de courte durée.

Santé et sécurité au travail et état des locaux

12. À Suva, tous sites confondus, le personnel fait face à des difficultés particulières liées à l'état des locaux et aux conditions de travail. Le Directeur général, dans un courriel adressé le 12 avril 2018 à l'ensemble des agents en poste aux Fidji, a souligné le caractère chronique du problème et a reconnu que certaines des équipes de Suva travaillent actuellement dans des bâtiments non conformes aux normes en vigueur. Il s'est dit parfaitement conscient du décalage saisissant entre les locaux de Nouméa et ceux de Suva et a précisé que les difficultés rencontrées à ce jour dans l'élaboration de solutions tenaient au fait que les négociations menées avec les autorités fidjiennes en vue de la signature d'un accord de siège n'ont toujours pas abouti.

Mesures de soutien et investissement en faveur du personnel local

13. Les SRC en exercice (2017-2018) ont à cœur de faire entendre la voix et les préoccupations du personnel local. Au cours des consultations, notamment, nombre d'agents locaux ont évoqué la sécurité de l'emploi, le classement des postes et le barème des salaires, les écarts considérables observés entre les salaires et avantages du personnel international et ceux des agents locaux, les difficultés qu'ils rencontrent face au coût de la vie en constante augmentation et l'absence de perspectives d'avancement. Le SRC est d'avis que la CPS devrait accorder une attention prioritaire à l'adoption de mesures de soutien et d'investissement en faveur du personnel local, notamment à la formation et au perfectionnement professionnel, qui sont autant d'éléments essentiels à la concrétisation de la mission et des objectifs de l'Organisation, dans le respect des valeurs qu'elle défend.

Communication et transparence

14. Le personnel a souligné le manque de communication sur les grandes politiques applicables à l'échelle de l'Organisation, comme le mécanisme de recouvrement intégral des coûts (FCR), qui sont mises en œuvre sans que le personnel puisse bénéficier de mesures d'accompagnement concrètes.
15. Le personnel souhaiterait être systématiquement tenu informé des activités et des réunions de la haute direction.

SRC Suva

Problématiques et préoccupations

16. **Harmonisation.** Le SRC Suva relève un problème fondamental d'ordre philosophique et pratique, qui tient au manque d'harmonisation entre le siège de la CPS à Nouméa (200 agents) et l'antenne régionale de Suva (400 agents). Qu'il s'agisse de l'état des bureaux, des avantages du personnel, des équipements ou des services, les agents de Suva ont le sentiment de ne pas bénéficier du même niveau d'investissement que leurs collègues de Nouméa. Nous avons déjà transmis à la direction et aux services des ressources humaines (RH) la longue liste des disparités relevées entre Nouméa et Suva, et nous nous félicitons de pouvoir continuer à travailler en concertation avec la direction et les

RH à plus d'harmonisation dans les conditions de service.

17. **Révision des indemnités de logement et pour frais d'études versées au personnel international.** Le personnel a constaté que l'indemnité de logement n'est pas alignée sur les taux du marché, et que l'indemnité pour frais d'études ne suffit pas dans le cas d'établissements reconnus comme l'École internationale de Suva. Le service des RH s'est engagé à examiner la question sans pour autant indiquer de calendrier précis.
18. **Caisse de prévoyance.** Il ressort des consultations que cette question revêt une importance particulière pour le personnel de Suva, qui juge la contribution de la CPS trop faible.

SRC Nouméa

Problématiques et préoccupations

19. **Personnel local.** Le CRGA, à sa quarante-quatrième session (2014), avait approuvé la demande du Secrétariat visant à assouplir les règles associées au renouvellement des contrats des agents recrutés à l'international et à permettre aux agents recrutés localement de bénéficier de contrats de plus longue durée. En 2015, une nouvelle procédure d'établissement de contrats de longue durée a été adoptée à titre pilote, avant d'être suspendue sine die en raison de l'introduction de mesures d'austérité financière. Pour autant, les agents locaux aspirent toujours à bénéficier de contrats de plus longue durée qui leur garantiraient une plus grande sécurité financière. Aux termes de la législation en vigueur en Nouvelle-Calédonie, le contrat de travail type est un contrat à durée indéterminée ; les contrats à durée déterminée ne peuvent excéder un an, renouvellements compris, et ne s'appliquent que dans des conditions bien précises. Les agents locaux en poste à Nouméa ont tous des contrats de trois ans, ce qui n'est pas conforme aux dispositions du droit du travail local. En tant que Néo-calédoniens travaillant en Nouvelle-Calédonie, les agents locaux devraient bénéficier des mêmes droits que les autres citoyens néo-calédoniens.
20. **Devise de référence applicable à la fixation des traitements des agents recrutés à l'international.** En 2016, le Secrétariat a présenté au CRGA, à sa quarante-sixième session, une proposition visant à revoir la question de la monnaie utilisée pour fixer les traitements des agents recrutés à l'international. Alors que la CPS a déjà adopté l'euro comme nouvelle monnaie fonctionnelle à compter du 1^{er} janvier 2017, la devise de référence applicable aux traitements des agents recrutés à l'international reste à ce jour le DTS.

Solutions proposées

21. Les SRC, en concertation avec la direction, s'emploient à apporter des réponses aux problèmes évoqués au présent rapport et ont établi comme suit la liste détaillée des solutions proposées :
 - i. Le personnel demande plus de transparence autour de la question des classes salariales et de l'évaluation des postes ; il souhaite obtenir des précisions sur les critères et la procédure SP10 et pouvoir en prendre connaissance.
 - ii. Le personnel propose que la CPS publie chaque année des données sur la rémunération de ses agents (niveau de la classe, pourcentage de la classe, montant total du traitement) ventilées par sexe et nationalité. En publiant ces données, la CPS apportera la preuve qu'elle est une organisation de développement responsable, respectueuse de la diversité et du principe de l'égalité des chances. Ces données ventilées pourront par ailleurs être prises en compte dans l'élaboration des politiques internes et des stratégies de recrutement, entre autres.
 - iii. Le personnel souhaite être tenu informé de l'état d'avancement des négociations relatives à l'accord de siège entre la CPS et les Fidji, compte tenu de ses incidences sur la question des locaux et sur la sécurité du personnel, notamment.

- iv. Le personnel demande que des audits de conformité aux règles d'hygiène et de sécurité soient réalisés à Suva et à Nouméa afin de s'assurer du respect des législations et des normes nationales applicables ou des règles qui s'imposent aux organisations internationales.
- v. Le personnel suggère d'examiner la question du versement d'une indemnité pour frais d'études et d'une indemnité de logement aux agents employés sur la base de contrats locaux.
- vi. Le personnel demande que soient réalisées des évaluations régulières des traitements des agents locaux afin qu'ils soient alignés sur les taux du marché/les traitements proposés dans les autres organisations membres du CORP/le coût de la vie.
- vii. Le personnel demande que la réalisation de l'étude sur l'indemnité de logement et de l'indemnité pour frais d'études versées au personnel international en poste à Suva soit assortie d'un calendrier précis.
- viii. Le personnel souhaite que des informations plus précises sur le FCR et les plans à moyen et long terme de mise en œuvre du FCR lui soient communiquées, et souhaite bénéficier de mesures d'accompagnement concrètes en la matière.
- ix. Le personnel attache un grand intérêt aux résumés communiqués par le Directeur général après chaque réunion de la haute direction et demande que des informations actualisées lui soient également transmises à intervalles réguliers à l'issue des réunions des chefs de programme et des directeurs de division.
- x. Le personnel suggère que la direction et les RH examinent les disparités relevées entre Suva et Nouméa en matière de conditions de services et consultent les SRC et le personnel quant aux solutions à mettre en œuvre pour corriger ces déséquilibres et favoriser plus d'harmonisation.
- xi. Le personnel demande à obtenir des précisions sur l'état d'avancement du dossier relatif à l'octroi de contrats de longue durée aux agents locaux.
- xii. Le personnel souhaite obtenir des informations détaillées sur l'étude relative à l'adoption éventuelle de l'euro (ou de toute autre monnaie), en lieu et place du DTS, comme devise de référence pour la fixation des traitements des agents recrutés à l'échelon international.

Le SRC se réjouit de pouvoir travailler avec la direction au règlement de toutes ces problématiques, et présentera au CRGA à sa quarante-neuvième session un rapport sur les avancées réalisées.

Annexe C – Temps forts des divisions en 2017 et 2018

La présente annexe revient sur les temps forts des programmes de travail des divisions de la CPS en 2017 et 2018, et expose leurs perspectives pour l'avenir. Les résultats sont présentés dans leur intégralité au point 5 de l'ordre du jour du CRGA et dans le Rapport de résultats 2017 de la Communauté du Pacifique.

Programme durabilité environnementale et changement climatique

Dernière année et clôture du projet INTEGRE fin juin 2018 : Durant cette période de 12 mois, l'équipe INTEGRE a porté ses efforts sur les procédures de clôture, la capitalisation et les enseignements tirés. La documentation produite sur la mise en œuvre du concept de gestion intégrée de la résilience a été transmise aux territoires. Elle a également été ajoutée aux fonds documentaires numériques de la CPS et mise en ligne sur un site Web entièrement repensé (<http://integre.spc.int/fr/>). Elle a par ailleurs été relayée lors de différentes occasions et manifestations à forte visibilité (exposition sur le projet, Parlement européen à Bruxelles, Sénat français, etc.) et contribue à la conception du projet destiné aux Pays et Territoires d'Outre-mer (PTOM) au titre du onzième Fonds européen de développement (FED).

Conception du projet destiné aux PTOM au titre du onzième FED : Le document de programmation a été approuvé en décembre 2017 et la convention de financement signée le 10 avril 2018 par l'Ordonnateur régional (Nouvelle-Calédonie) et l'Union européenne (UE). Cette convention prévoit un apport de 36 millions d'euros pour la mise en œuvre d'un projet favorisant la gestion durable des ressources naturelles dans les PTOM, dont une enveloppe de 5 millions d'euros environ sera consacrée à la protection de la biodiversité par le Programme régional océanien de l'environnement (PROE). La CPS élabore actuellement les documents préparatoires et un budget détaillé en vue de la signature de la convention de codélégation entre l'UE et la CPS/le PROE prévue d'ici à début octobre 2018.

La CPS, une Organisation respectueuse de l'environnement et sensible aux enjeux climatiques : Adoptée le 3 avril 2018, la politique de responsabilité sociale et environnementale de la CPS est assortie d'un plan d'action et de principes directeurs clairement définis au titre desquels l'Organisation s'engage à améliorer sa responsabilité sociale et environnementale selon trois axes (personnes, opérations et programmes). Un système solide de gestion sociale et environnementale destiné à maîtriser les risques sociaux et environnementaux des projets sera opérationnel d'ici janvier 2019, à l'issue d'une phase pilote qui a déjà débuté et concerne trois projets de l'Organisation.

En termes d'innovation, l'un des temps forts a été l'aboutissement d'une initiative menée dans le cadre du projet RESCCUE sur le verdissement de la fiscalité et des subventions publiques dans les pays océaniques : une étude régionale, des ateliers nationaux et une initiative néo-calédonienne ont suscité un grand intérêt, au point que la Polynésie française a sollicité une aide à l'appui d'une initiative similaire ciblant le secteur primaire (second semestre 2018). La question des subventions préjudiciables et les mécanismes de financement innovants vont probablement figurer en bonne place parmi les priorités régionales et internationales à l'approche de la date butoir fixée à 2020 pour atteindre les objectifs d'Aichi définis dans la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique.

Structure du Programme durabilité environnementale et changement climatique : Le cadre sur le changement climatique a été achevé. Ce cadre précise la position de la CPS sur le changement climatique et expose clairement les domaines de compétence de celle-ci sur les points suivants :

1) une plateforme de connaissances et d'informations scientifiques sur le changement climatique (intégrée au portail de connaissances et de données de la CPS) ; 2) la capacité des programmes et des divisions de la CPS à mener des initiatives sectorielles sur le changement climatique ; et 3) des projets plurisectoriels intégrés en faveur de la résilience et de la réduction des risques climatiques. En outre, le cadre plaide en faveur d'une Organisation climato-intelligente et d'une « capacité de préparation » visant à définir des directives reposant sur des informations fiables, à mener des activités de plaidoyer et à offrir aux membres un accès amélioré au financement climatique, notamment via le Fonds vert pour le climat (FVC). La création au sein de la CPS d'une plateforme de connaissances sur le changement climatique, le renforcement du soutien apporté aux divisions pour les aider à intégrer systématiquement le changement climatique à leurs actions, et la mise en place de moyens d'assistance à l'appui de l'élaboration de projets au titre du FVC et d'autres mécanismes de financement climatique sont les principaux objectifs pour 2018 et 2019. La CPS s'emploie actuellement à mobiliser des fonds pour recruter au moins deux personnes.

Capacité d'accès aux fonds climat : Le dossier d'accréditation de la CPS auprès du FVC a initialement été soumis en septembre 2017. À la suite des observations faites sur le dossier, une version révisée a été transmise en janvier 2018, puis une autre le 23 mai 2018. Cette dernière version devrait passer la première phase de la procédure d'évaluation. La CPS entamera alors la seconde phase de la procédure, ciblant le Conseil du FVC lors de sa 21^e réunion en octobre 2018. Elle engage ses membres à soutenir sa candidature et, à cette fin, à demander instamment que l'Organisation fasse l'objet d'une attention prioritaire lors de la procédure d'évaluation et que l'issue de cette évaluation lui soit favorable. Dans le même temps, des travaux sont en cours dans les divisions pour élaborer plusieurs projets FVC ou pour contribuer à de tels projets.

Programmation intégrée et partenariat : Le Programme durabilité environnementale et changement climatique a contribué à diverses initiatives : établissement du Centre de la Communauté du Pacifique pour la science marine (CCPSM) ; finalisation du projet intra-ACP de l'Alliance mondiale contre le changement climatique faisant intervenir la Division géosciences, énergie et services maritimes et le Programme ; centre océanien sur le changement climatique ; plateforme océanienne pour les contributions déterminées au niveau national (CDN) ; partenariat « Ocean Pathway » de la COP23 ; présidence de la COP23 et diverses manifestations en faveur de l'action climatique ; partenariat avec l'Institut de recherche pour le développement (IRD) ; et présidence de l'organe de travail du Sous-comité des directeurs des organisations du CORP en faveur d'un développement résilient aux catastrophes et aux risques climatiques.

Visibilité : Le Programme a organisé la participation de la CPS à la COP23. Il a favorisé le Dialogue de haut niveau de mai 2018 et a également contribué à des initiatives internationales (IMPAC4, IFRECOR, ILCN).

Communication

La notoriété de la CPS s'accroît et ses activités suscitent un intérêt net et un fort engouement. Les modifications apportées à notre stratégie de communication portent leurs fruits. Si les travaux de révision du site Web ont entraîné une stagnation, nous avons toutefois conservé un public relativement large présentant un fort potentiel de croissance. Le service de communication institutionnelle effectue un suivi trimestriel des progrès réalisés et affine la stratégie en conséquence afin de tirer profit des possibilités mises au jour.

Site Web : Plus de 56 000 visites par mois. L'engagement sur notre site est stable mais ne croît pas. Nous avons la possibilité d'élargir notre audience dans l'UE et en Amérique du Nord.

Facebook : Augmentation de 30 % de l'engagement, avec plus de 8 000 visites uniques par jour. Notre empreinte sur ce réseau social s'accroît progressivement, et est particulièrement forte dans la région

et auprès des femmes. C'est également une plateforme essentielle pour atteindre des publics locaux/régionaux.

Twitter : Augmentation de 200 % de l'engagement, avec plus de 16 000 personnes abonnées aux actualités de la CPS. Notre empreinte sur Twitter est de plus en plus forte et nous jouissons sur ce réseau d'un bon rayonnement international, élargissant notre audience auprès des partenaires, médias, bailleurs et universitaires.

Lettre d'information : Augmentation de 100 % du nombre d'abonnés depuis son lancement. Ce nombre continue de croître et devrait dépasser la barre des 3 000 abonnés uniques en 2018.

Programme pour l'évaluation et la qualité de l'enseignement (EQAP)

- Huit certificats de qualification régionaux ont été accrédités (certificats de niveau 1 à 4 pour l'énergie durable et certificats de niveau 1 à 4 pour le changement climatique et la résilience).
- Des démarches sont actuellement entreprises s'agissant de micro-qualifications dans les secteurs de l'enseignement, de la santé et de la pêche par le biais de fonds de soutien à l'innovation.
- Dans le cadre d'un partenariat de financement à long terme avec les ministères australien et néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce, des fonds programme (souples) sont alloués au plan d'activité du Programme pendant cinq années, avec une possibilité de prolongement pendant cinq années supplémentaires.
- Le Programme a élaboré et applique désormais un processus de programmes-pays mettant ses activités dans les pays en adéquation avec les plans nationaux pour l'éducation et s'inscrivant dans un cycle de trois ans pour améliorer aussi bien sa capacité de réaction que les taux d'exécution.
- En octobre, plus de 40 000 élèves de CE2 et CM2 répartis dans 15 pays passeront les épreuves de la PILNA 2018, dans 10 langues.
- Les résultats du South Pacific Form Seven Certificate (SPFSC) ont été analysés et rendus publics en 2017, avant les vacances de Noël. Fait inédit, ils se sont accompagnés d'un taux extrêmement faible de demandes de réexamen et aucune de ces demandes n'a entraîné un changement de notes.

Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins

Programme pêche hauturière

1. Le Programme a procédé à une évaluation des stocks de thon obèse du Pacifique occidental et central. Il s'agissait de la plus vaste et de la plus complexe réalisée à ce jour, intégrant les nouvelles connaissances sur la croissance et le profil biologique du thon obèse. Cette évaluation a donné lieu à de nouveaux conseils scientifiques sur l'état des stocks de l'espèce. Elle a également étayé les analyses réalisées ensuite par la CPS sur les conséquences des niveaux de pêche futurs, analyses qui ont sous-tendu la mesure de conservation et de gestion des thonidés tropicaux adoptée par la Commission des pêches du Pacifique occidental et central (WCPFC) lors de sa quatorzième session en décembre 2017.
2. Le Programme a continué de jouer un rôle moteur en matière de notification et de suivi électroniques des ressources thonières de la WCPFC, ce qui s'est traduit par l'élaboration et l'adoption de normes relatives aux journaux de pêche et aux données des observateurs applicables aux membres de la Commission (et non aux seuls membres de la CPS). Il est par ailleurs resté fortement impliqué dans l'offre d'assistance directe aux pays membres mettant à l'essai et déployant des systèmes de notification et de suivi électroniques. À cet égard, les applications Tails et OnBoard conçues par la CPS (pour l'acquisition sur le terrain de données

halieutiques à l'aide d'appareils mobiles) ont été nettement plus utilisées par les pays membres en 2017, au moins un pays ayant pour projet de généraliser leur utilisation en 2018.

3. Le Programme a réalisé en 2017 deux campagnes exploratoires, l'une destinée à une vaste opération de marquage des thonidés (WP4), l'autre à l'échantillonnage du micronecton dont se nourrissent les thons (Puffalis), dans le but d'obtenir des données essentielles à une meilleure compréhension des écosystèmes des thonidés. Il a continué d'intéresser directement les membres à ces recherches, faisant participer des chercheurs nationaux et des agents en détachement à la CPS à l'opération de marquage des thonidés. L'expédition scientifique consacrée au micronecton s'est déroulée en partenariat avec l'IRD et a mobilisé des capacités scientifiques extrarégionales au service de travaux de recherche destinés aux membres. Ces deux campagnes ont permis d'étoffer encore la banque d'échantillons marins de la Communauté du Pacifique.

Nouveaux objectifs pour 2019

1. Se concentrer sur les ateliers de sensibilisation et de mobilisation des parties prenantes pour permettre aux services des pêches nationaux et aux autres acteurs du secteur dans son ensemble (autres ministères, entreprises, ONG) de mieux comprendre la stratégie d'exploitation ciblant les pêcheries du Pacifique occidental et central, dont l'objectif est de renforcer la viabilité et la transparence de la gestion des ressources en thons dans cette région.
2. Poursuivre les efforts d'élaboration et de mise à disposition d'outils de notification électronique et continuer de fournir une assistance directe aux pays membres lors de leur migration de systèmes de collecte de données sur papier vers des systèmes de notification et de suivi électroniques.
3. S'attacher à mettre sur pied un programme de recherche stratégique pour les principales thématiques concernant l'écosystème des thonidés et regrouper les intérêts de la CPS et des partenaires au sein du Centre de la Communauté du Pacifique pour la science marine en vue de la conduite des travaux de recherche nécessaires dans la région. L'étude des problèmes liés à la bioaccumulation du méthylmercure chez les poissons et l'application de méthodes génétiques modernes pour comprendre la structure des populations de thonidés seront les deux composantes phares de cette approche.

Programme pêche côtière

1. Le Programme a créé un groupe de travail consacré à la pêche côtière. Petit comité indépendant, regroupant des représentants des communautés et des institutions et des services nationaux et régionaux, il est chargé de se pencher sur les initiatives actuelles et potentielles dans le secteur, l'objectif étant de garantir un soutien, des moyens et des services adéquats qui profitent aux services des pêches nationaux et aux communautés locales, pour que ces derniers soient mieux à même de gérer leurs ressources halieutiques côtières. La création de ce groupe de travail faisait suite à la décision prise par les chefs d'État et de gouvernement du Forum, priant la CPS, en coordination avec les services nationaux des pêches, les organisations membres du CORP et les groupes communautaires régionaux et nationaux, d'œuvrer au renforcement des mesures en faveur de la gestion des ressources halieutiques côtières et d'y consacrer les moyens nécessaires. Les dirigeants des pays membres du Forum ont également souligné l'importance des ressources halieutiques côtières pour le devenir des communautés océaniques, la sécurité alimentaire, la santé des populations en général et la lutte contre les maladies non transmissibles en particulier. Ils ont

enfin insisté sur la nécessité de veiller à l'intégrité des écosystèmes face à des problèmes tels que les flambées ciguatériques, et d'assurer la gestion durable de la ressource en holothuries.

2. Le Programme a organisé la première Conférence technique régionale sur les pêches côtières, consacrée aux questions relatives aux données halieutiques côtières. Les membres de la CPS sont convenus de créer un référentiel de la CPS permettant l'archivage et l'exploration d'ensembles de données sur les pêcheries côtières et, compte tenu de la complexité des données aquacoles et halieutiques côtières, ont recommandé que le processus de création soit échelonné.
3. La Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins a continué de publier des informations ciblées de sorte que les responsables politiques, les acteurs de la filière halieutique et le grand public soient tenus informés des enjeux concernant les ressources halieutiques et des efforts de la CPS pour y répondre. En 2017, la Division s'est attachée à produire des informations répondant aux besoins des populations locales. Elle a, par exemple, préparé un kit d'information en bichlamar pour les communautés de pêcheurs de Vanuatu. Elle a également ajouté les noms vernaculaires de poisson de plusieurs pays membres à PacFishID, son application mobile populaire pour l'identification des poissons. Elle a enfin préparé des affiches avec des données statistiques sur les prises de poissons et l'utilisation de ces prises pour des villages fidjiens précis.
4. Le « sac de survie », un indispensable qui continue de sauver des vies en mer. Le 4 mars 2018, quatre pêcheurs qui dérivait dans les eaux de Tuvalu sur une petite embarcation ont été secourus, après avoir déclenché la balise de localisation personnelle présente dans leur « sac de survie », équipement de sécurité en mer lancé et promu par la CPS avec le concours des autorités de Tuvalu. Depuis qu'a débuté en 2015 la distribution de ces sacs de survie, il a été porté assistance à au moins 10 pêcheurs à bord de petites embarcations à Tuvalu, et ce sont des millions de dollars qui n'ont pas été dépensés en opérations onéreuses de recherche et de sauvetage. Nous espérons que d'autres États et Territoires insulaires océaniques vont redoubler d'efforts pour promouvoir l'intérêt des sacs de survie auprès des exploitants de petites unités, obtenir des fonds afin de distribuer ces équipements susceptibles de sauver des vies et former les pêcheurs locaux à leur utilisation.

Nouveaux objectifs pour 2019

1. Procéder à un inventaire destiné à recenser l'ensemble des données relatives à l'aquaculture et aux pêcheries côtières que détiennent tous les membres de la CPS et d'autres parties prenantes.
2. Poursuivre les efforts visant à concevoir et à mettre à disposition des supports d'information adaptés aux besoins locaux, et chercher à exploiter davantage les outils de diffusion de l'information tels que les applications mobiles, les réseaux sociaux et les films d'animation.

Division géosciences, énergie et services maritimes

Dans le cadre de la transformation de l'Organisation, les divisions développement économique et géosciences ont fusionné pour former la Division géosciences, énergie et services maritimes. Cette nouvelle division s'articule autour de trois grands piliers scientifiques et d'un groupe de services, axés notamment sur la télédétection et les SIG. Ces trois piliers sont les suivants :

- Géorressources et énergie

- Océans et services maritimes
- Résilience aux catastrophes et résilience des communautés

Cette fusion, synonyme de gains d'efficacité dans tous les secteurs d'intervention de ces deux divisions auparavant séparées, permettra de mettre à profit les possibilités d'action et les synergies, tout en s'assurant que cette offre de services renforcée de la CPS est bien en adéquation avec les besoins des pays. Voici quelques exemples des services fournis par la nouvelle Division afin de répondre aux besoins des membres de la CPS.

Géoressources et énergie

- Le Centre océanien pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (PCREEE), basé aux Tonga, est devenu pleinement opérationnel avec l'appui de la CPS, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et du Gouvernement des Tonga. Au cours des douze premiers mois, le PCREEE a enregistré les résultats suivants : plus de 200 personnes de la région ont participé à ses activités de renforcement des capacités en faveur de l'entrepreneuriat, axé sur le secteur privé, dans le secteur des énergies durables ; cinq actions conjointes régionales ont été menées avec des partenaires ; et des partenariats stratégiques ont été signés avec l'Association de l'industrie de l'énergie durable des îles du Pacifique (SEIAPI) et l'Association des institutions de financement du développement du Pacifique (ADFIP). Le PCREEE est devenu membre actif du réseau mondial de centres régionaux pour les énergies renouvelables, réseau qui compte sept centres régionaux établis dans le monde entier. Le PCREEE travaille également sur deux actions conjointes, l'une avec le centre antillais pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (CCREEE) et l'autre avec le réseau mondial.

Océans et services maritimes

- La Division géosciences, énergie et services maritimes joue un rôle clé dans la mise en œuvre du Programme océanien de soutien climat et océans (COSPPac), financé par le ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce. Le partenariat vient d'être renouvelé (2018-2022) pour un montant de 5,4 millions de dollars australiens. Le COSPPac vise à aider les organismes nationaux à comprendre les informations sur le climat, les océans et le niveau de la mer, à les utiliser et à les mettre au service des pouvoirs publics et des communautés. L'année dernière, la CPS a contribué à entretenir et à moderniser 14 stations d'observation du niveau de l'océan Pacifique de la région ; a dispensé des formations en océanographie et participé au développement de services océaniques à Tuvalu, aux Tonga, à Niue et au Samoa ; a repris l'hébergement du portail sur l'océan Pacifique et a officiellement lancé celui-ci ; a proposé une formation en détachement et des stages aux agents des services météorologiques et topographiques de la région ; et a aidé le Conseil océanien des données géospatiales et des levés à lancer et à mettre en œuvre une stratégie décennale régionale.

La Division géosciences, énergie et services maritimes travaille en partenariat avec le service météorologique national de Tuvalu pour élaborer un système de prévision des vagues extrêmes et former des météorologues en météorologie maritime. Ces actions ont été financées par la banque allemande de développement dans le cadre du projet de relèvement suite au passage du cyclone tropical Pam de la CPS. Lorsque ce système d'alerte précoce sera opérationnel, l'objectif sera d'évoluer vers un système de prévision axé sur les impacts avec l'appui du projet CREWS (systèmes d'alerte précoce face aux risques climatiques) dans le

Pacifique, en collaboration avec l'Organisation météorologique mondiale. Il s'agit là d'un tournant dans les prestations offertes par le service météorologique national de Tuvalu, qui va désormais privilégier les services de prévision et d'alerte axés sur les impacts pour les communautés, au lieu des traditionnelles alertes et prévisions de météo marine. À l'avenir, les alertes émises par ce service reprendront des informations utiles qui permettront aux communautés océaniques de prendre des mesures pour garantir leur sécurité et protéger leurs biens.

- La CPS s'engage pleinement à apporter son concours aux actions d'atténuation des effets du changement climatique dans le secteur maritime, conformément au deuxième objectif du Cadre en faveur d'un développement résilient dans le Pacifique : un développement sobre en carbone. Le Centre de coopération de technologie maritime pour le Pacifique (MTCC-Pacifique) est en service depuis un an en lien avec la Division géosciences, énergie et services maritimes. Il a fourni une assistance technique et œuvré au renforcement des capacités afin d'introduire des technologies et des opérations sobres en carbone dans le secteur des transports maritimes des Fidji, des Îles Salomon, de Vanuatu et de Tuvalu. Des activités similaires sont prévues en juin pour le Samoa et Kiribati et en août pour les Îles Marshall. Le travail du MTCC-Pacifique fait partie des initiatives innovantes de la CPS en matière d'énergie maritime, comprenant notamment le projet pilote d'écologisation des opérations portuaires (« ports verts ») dans le Pacifique mis en œuvre aux Tonga et aux Îles Salomon. Ce projet donne déjà des résultats prometteurs sur la réduction de la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet serre résultant des opérations portuaires.

Résilience aux catastrophes et résilience des communautés

- La Division géosciences, énergie et services maritimes pilote la mise en œuvre de « l'approche intégrée de la planification » proposée dans le rapport 2017 du Directeur général. Des représentants de la Division géosciences, énergie et services maritimes, de la Division ressources terrestres, de l'Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne, du Département développement social et de l'équipe Stratégie, performance et amélioration continue (SPAC) se sont réunis en 2016 pour conceptualiser et concevoir le projet de préparation à El Niño (*Readiness for El Niño*, RENI) mis en œuvre dans le Pacifique Nord avec des fonds de l'Union européenne (UE), qui a débuté en juillet 2017. La CPS tire d'importantes leçons sur la mise en place de la planification intégrée grâce à cette collaboration, qui s'est par ailleurs poursuivie durant la première année du projet. L'une de ces leçons est d'accorder suffisamment de temps à l'intégration en tant que telle.

De même, la Division géosciences, énergie et services maritimes a collaboré avec les divisions précitées, ainsi qu'avec la Division santé publique et la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins, pour préparer le projet visant à généraliser les actions d'adaptation climatique dans le Pacifique entreprises au titre de l'Alliance mondiale contre le changement climatique (AMCC), qui sera mis en œuvre au moyen d'une convention de codélégation conclue par la CPS et le PROE. Cette convention devrait être signée à la fin 2018.

- Le Projet de renforcement de la sécurité et de la résilience dans le Pacifique (BSRP) contribue à renforcer la résilience aux catastrophes et au changement climatique des communautés et des pouvoirs publics de 15 pays océaniques et du Timor-Leste. Par exemple, en octobre 2017, le Bureau national de gestion des catastrophes des Fidji a sollicité l'aide du BSRP pour

réinstaller le village de Tukuraki (province fidjienne de Ba) qui avait été dévasté par un glissement de terrain en 2012. Le projet a permis de financer la main-d'œuvre et le matériel nécessaires pour construire 11 maisons et un centre d'évacuation, tous conformes à la norme de construction anticyclonique de catégorie 5. Ont également été aménagés dans le nouveau village une source durable d'approvisionnement en eau, un mur de soutènement visant à empêcher l'érosion du sol, une voie d'accès et une aire de jeux. Tukuraki est la première communauté de l'intérieur des terres à être relocalisée, alors que les 46 autres communautés fidjiennes à déplacer en priorité sont toutes des communautés côtières.

- La CPS continue d'accompagner les efforts déployés par le Gouvernement de Kiribati pour améliorer l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement fiables, notamment grâce à deux projets financés par l'UE touchant à leur fin. Sur l'île de Kiritimati, la CPS continue de promouvoir l'accès durable à l'eau potable en améliorant les connaissances scientifiques, les infrastructures et les capacités locales. Les systèmes d'adduction des eaux souterraines vers les communautés de London et de Tennesse sont maintenant opérationnels, et les habitants, les entreprises et l'hôpital bénéficient désormais d'un approvisionnement sûr et fiable en eau potable. Dans l'archipel des Gilbert, la CPS soutient la construction d'installations améliorées d'assainissement et d'approvisionnement en eau dans le village, ainsi que le renforcement des capacités locales afin d'entretenir ces installations et de garantir des pratiques sûres en matière d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène. Avec le concours de la Nouvelle-Zélande, Kiribati participe également de manière active au Partenariat océanique pour la sécurité hydrique dans les atolls et encourage une série d'initiatives visant à mieux anticiper, gérer et supporter les épisodes de sécheresse, ainsi qu'à partager les enseignements tirés avec les pays atolls voisins.

Division ressources terrestres

- Nommé en février 2017, le Directeur de la Division ressources terrestres a procédé à une évaluation et à une réorganisation de la Division, qui repose désormais sur quatre piliers thématiques, appuyés par des conseillers techniques. Cette approche de travail transversale facilitera l'élaboration de programmes intégrés relatifs aux quatre thématiques : les ressources génétiques, la gestion durable des ressources naturelles, une agriculture durable et axée sur les enjeux nutritionnels, et les marchés. Le plan d'activité de la Division a été présenté aux ministres et directeurs de l'agriculture et de la foresterie réunis en octobre 2017, parallèlement à la première semaine océanique de l'agriculture organisée par Vanuatu. Il sera finalisé prochainement.
- La Division ressources terrestres adopte progressivement une approche programme intégrée, considérant qu'il s'agit d'un moyen d'accélérer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement de la CPS et des Objectifs de développement durable (ODD). Premier programme intégré, le volet océanique de l'initiative « Des semences pour la vie » vise à mettre en place des banques de semences viables et durables afin d'accroître la capacité d'adaptation des agriculteurs au changement climatique. Les pays créeront des mécanismes renforcés de facilitation et instaureront des cadres réglementaires propices à l'établissement de systèmes efficaces de production et de commercialisation de semences.

- La Division ressources terrestres veille à tirer pleinement parti des efforts qu'elle déploie afin de réaliser les objectifs de développement des pays membres en identifiant des domaines de soutien transversaux potentiels et en exploitant ses propres capacités dans les domaines en question pour relever les défis propres à la région du Pacifique. En 2019, la Division ressources terrestres se concentrera sur la mobilisation de ressources et sur l'élaboration d'un ensemble de programmes intégrés transversaux afin de relever des défis pluridisciplinaires, comme le changement climatique, la pérennisation des moyens de subsistance et la sécurité alimentaire et nutritionnelle de manière globale, en s'appuyant sur les capacités et l'expertise technique émanant de ses piliers thématiques et de la CPS dans son ensemble.
- En 2019, le Samoa organisera la deuxième semaine océanienne de l'agriculture, ainsi que les réunions biennales des ministres et directeurs de l'agriculture et de la foresterie.

Division santé publique

Sécurité sanitaire / Programme recherche, preuves et information scientifiques

- La signature du nouveau projet soutenu par l'Agence française de développement (AFD) pour le Réseau océanien de surveillance de la santé publique (ROSSP) permettra d'élargir le travail mené dans trois domaines : le renforcement des capacités axé sur la mise en œuvre du programme Données pour la prise de décisions (DDM) et le renforcement des laboratoires ; la lutte antivectorielle et les stratégies du ROSSP, dont l'approche « One Health : Une seule santé » et la résistance aux antimicrobiens (AMR) ; et l'appui à la gouvernance du ROSSP. Il s'agit du premier financement substantiel que l'AFD accorde à la Division santé publique, qui espère vivement développer cette relation.
- Avec l'appui de la KfW (banque allemande de développement), une formation DDM a été dispensée à Tuvalu (quatre modules) et à Vanuatu (cinq modules). Certains candidats sont en passe de décrocher leur diplôme d'études supérieures en épidémiologie de terrain. Parmi les activités menées, on peut citer un partenariat solide avec l'Université nationale des Fidji, l'Association océanienne des fonctionnaires des services de santé (PIHOA), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce.
- Une évaluation SLIPTA (processus graduel d'amélioration des laboratoires en vue de l'accréditation) a été effectuée pour le laboratoire Mataika House à Suva. C'est la première fois que cet outil a été utilisé dans le cadre du travail de renforcement des laboratoires mené par la Division santé publique.

Prévention et lutte contre les MNT

- Le leadership politique et l'appropriation des programmes ont été renforcés grâce à des réunions d'information sur les maladies non transmissibles (MNT) à l'attention des parlementaires des îles Cook et des Fidji, ainsi qu'à des sommets nationaux sur les MNT organisés à Tokelau, aux États fédérés de Micronésie et à Guam.
- Le programme a permis d'aider les pays océaniques à intensifier l'engagement et le réseautage plurisectoriels dans l'objectif de lutter plus efficacement contre les MNT, par exemple grâce à la validation par le conseil des ministres des comités nationaux plurisectoriels de lutte contre

les MNT aux Fidji et à Kiribati, ainsi qu'à l'extension à tous les pays océaniques du projet « Wake Up! » qui vise à mobiliser les jeunes dans la lutte contre les MNT.

- Le programme a permis de réaliser les activités suivantes : appui à la mise en place de mécanismes de responsabilité par le pilotage de l'élaboration et de l'actualisation de l'Alliance océanique pour le suivi de la lutte contre les MNT ; avec les partenaires et les pays océaniques, rassemblement des résultats des tableaux de bord approuvés au niveau national pour 14 pays ; établissement de rapports pour la réunion des directeurs de la santé ; lancement d'un projet de recherche et d'intervention sur l'obésité infantile aux Fidji et à Wallis et Futuna.

Services cliniques

Au titre du programme, les actions suivantes ont été menées :

- organisation d'une réunion des conseils médicaux régionaux et recherche en cours de mécanismes visant à renforcer la gouvernance, ainsi que d'un mécanisme régional éventuel, qui serait basé à la CPS, dont l'objectif serait d'appuyer les conseils médicaux dans les pays océaniques ;
- soutien au renforcement des programmes d'internat aux Tonga, à Tuvalu, à Kiribati, aux Îles Marshall, à Vanuatu et aux Îles Salomon. Il s'agit d'un travail d'envergure, en particulier avec les diplômés provenant d'établissements de formation non traditionnels, notamment de Cuba et de Chine ; et
- organisation de séances de formation pour des cadres de santé de 14 pays océaniques.

Mobilisation de ressources pour la Division santé publique

Les options suivantes sont à l'étude :

- partenariat éventuel avec le ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce sur les MNT ;
- premières discussions avec le ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce sur le financement de la sécurité sanitaire ; et
- premières discussions avec l'UE sur un éventuel financement intra-ACP pour la sécurité sanitaire.

Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne

L'Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne a commencé durant l'exercice 2017 son nouveau programme de travail quinquennal, dont le budget s'élève à 16,55 millions d'euros. L'Équipe compte à présent 22 membres, dont un directeur permanent qui a été nommé en avril 2018 au terme d'une vacance de poste de 18 mois. Le début du programme de travail a coïncidé avec le déménagement de l'équipe vers le site de la CPS à Nabua.

Ce programme se concentre sur la réalisation de trois résultats : 1) les pays membres de la Communauté du Pacifique s'emploient de plus en plus à promouvoir et à protéger les droits de la personne et à respecter les engagements qu'ils ont pris dans ce domaine ; 2) l'amélioration de l'accès à la justice pour les femmes et les filles ayant survécu à la violence domestique ; et 3) le renforcement

de la participation de la société civile à la promotion des droits de la personne, de l'égalité des sexes et de la lutte contre la violence à l'égard des femmes.

En 2017, la Communauté du Pacifique a commencé à appliquer une approche axée sur les droits de la personne dans toutes ses activités. Grâce à cette approche globale du développement, les droits fondamentaux sont intégrés dans toute l'Organisation et incorporés, s'il y a lieu, dans les nouveaux projets et programmes. Ainsi, tout au long de l'année 2017, l'Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne a soutenu l'intégration d'éléments consacrés aux droits de la personne dans des projets et programmes liés au changement climatique, à la pêche et aux environnements marins, aux activités agricoles et foncières, ainsi qu'aux énergies renouvelables¹. L'Équipe régionale a également dispensé une formation pour les agents de la Communauté du Pacifique sur les droits de la personne, la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la protection de l'enfance².

Sur invitation des gouvernements respectifs des pays concernés, l'Équipe régionale a cosigné des rapports d'analyse sur les institutions nationales de défense des droits de la personne pour les Îles Cook, les États fédérés de Micronésie, Nauru, les Îles Marshall et Tuvalu. Elle a ensuite collaboré étroitement avec le Gouvernement de Tuvalu pour formuler un projet de loi visant à mettre en place une telle institution nationale et soutient actuellement la mise en application de cette loi. Dans le cas de Nauru, les recommandations émises dans le rapport d'analyse ont été avalisées par le conseil des ministres à la fin 2017. L'Équipe régionale collabore actuellement avec le Gouvernement pour formuler le projet de loi visant à mettre en place l'institution nationale de défense des droits de la personne.

Elle a apporté son soutien aux autorités des Tonga pour établir et mettre en service le centre d'assistance juridique des Tonga. Étant le premier dans son genre à être créé aux Tonga, ce centre apportera une assistance juridique gratuite aux femmes et aux filles ayant survécu à la violence domestique. Depuis son ouverture en mars 2018, il est déjà intervenu pour plus de 100 clientes. L'Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne travaille actuellement avec le Gouvernement afin d'assurer la pérennité du centre.

L'Équipe régionale a contribué, par ses éclairages techniques, à la loi sur la violence domestique de Pohnpei (États fédérés de Micronésie), adoptée en décembre 2017, et aide actuellement le Gouvernement de l'État à la mettre en œuvre.

L'Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne a aidé le Réseau océanien pour la diversité sexuelle à organiser la deuxième conférence océanienne sur la promotion des droits humains consacrée à la promotion des droits de la personne liés à l'orientation sexuelle, à l'identité et aux expressions de genre, ainsi qu'aux caractéristiques sexuelles. La conférence, qui s'est tenue à Nadi du 28 mai au 1^{er} juin 2018, a attiré quelque 120 participants de sept pays océaniques. Le relevé de conclusions et la Feuille de route pour 2030 guideront les futurs travaux du Réseau.

¹ L'Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne fournit un appui technique aux divisions de la CPS et aux projets suivants : Division géosciences, énergie et services maritimes – Projet de préparation à El Niño (*Readiness for El Niño*), Projet Énergies renouvelables, Projet visant à généraliser les actions d'adaptation climatique dans le Pacifique ; Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins – Programme de partenariat marin ; et Division ressources terrestres – Initiative « Des semences pour la vie ». Il est prévu que l'Équipe régionale fournisse un appui technique systématique en ce qui concerne les droits de la personne pour la période d'application de ces projets et programmes.

² La formation a été dispensée en collaboration avec le Département développement social pour ce qui est du volet égalité des sexes.

Division statistique pour le développement

En 2017, la Division statistique pour le développement a réalisé plus de 50 activités de soutien technique en faveur des pays membres, comprenant i) l'organisation d'une formation régionale et d'ateliers d'apprentissages croisés ; ii) des missions d'appui technique fondées sur les besoins spécifiques des pays ; iii) une collaboration Sud-Sud par le biais d'échanges et de missions dans les pays ; et iv) le perfectionnement professionnel des jeunes par le biais de stages en détachement dans la Division statistique pour le développement.

Outre le soutien qu'elle apporte aux membres, la Division statistique pour le développement a fourni des services de secrétariat aux structures de gouvernance statistique, notamment aux réunions des directeurs des services planification et statistique, du Comité régional de pilotage de la statistique et du groupe de travail technique du Groupe régional sur les ODD. La Division statistique pour le développement a également représenté la région dans le cadre d'instances internationales sur les statistiques (notamment session annuelle de la Commission de la statistique des Nations Unies, comité de pilotage du recensement de la population mondiale, groupe mondial des registres et statistiques d'état civil, comité de pilotage sur les statistiques économiques, et groupes de travail sur les ODD).

Les temps forts de l'année 2017

La Division statistique pour le développement a mené à bien son « projet de transformation » conformément aux recommandations émises à l'issue de l'évaluation menée au titre du cadre d'amélioration de sa performance. Dans celle-ci, il était recommandé que la Division statistique pour le développement :

- devienne la chef de file des systèmes statistiques dans la région ;
- mette davantage l'accent sur l'analyse et la diffusion des données ; et
- apporte un appui technique aux services nationaux de la statistique des pays membres en travaillant en partenariat avec d'autres organismes œuvrant au développement de la statistique dans la région.

En conséquence, la Division a redéfini son rôle principal et ses fonctions essentielles, s'est dotée d'un nouveau modèle de fonctionnement, a revu son organigramme et a élaboré un plan d'activité pour 2018-2020. Tous ces changements ont été entérinés lors de la cinquième Conférence régionale des directeurs des services planification et statistique, qui s'est tenue en novembre 2017.

Grâce à l'implication de la Division dans le Groupe régional océanien sur les ODD et à la fonction de secrétariat qu'elle remplit pour le groupe de travail technique du Groupe, un tableau reprenant les 132 indicateurs clés se rapportant aux ODD de l'Océanie a pu être élaboré et sera utilisé par les 22 États et Territoires insulaires océaniques pour le suivi des ODD. La Division se chargera de l'administration du tableau, de sa mise à jour et de sa diffusion à tous les principaux utilisateurs sur une page distincte de son site Web.

Ce tableau de bord des 132 indicateurs pour les ODD de l'Océanie constituera un « guichet unique » pour toutes les questions relatives aux indicateurs et aux sources de données pour le suivi des ODD, à commencer par le rapport régional sur les ODD qui sera présenté aux dirigeants océaniques en août 2018.

En novembre 2017, les directeurs des services planification et statistique ont approuvé les initiatives suivantes soumises par la Division statistique pour le développement :

- Cadre régional de développement de la statistique

- Programme de partenariats pour l'assistance technique
- Plan quinquennal de collecte de données à l'échelle régionale
- Cadre stratégique régionale de diffusion des données
- Comité océanien des méthodes statistiques

Conformément à sa stratégie consistant à devenir le point de contact régional pour les statistiques et les services de gestion des données océaniques, la Division a également réalisé une enquête ciblée sur les utilisateurs (69 participants) afin de formuler des mesures d'amélioration qui seront appliquées à ses services de diffusion des données.

Activités futures

Au cours des 12 prochains mois, la Division statistique pour le développement travaillera en étroite collaboration avec ses principales parties prenantes en mettant l'accent sur les actions suivantes :

- réaliser les objectifs fixés dans son accord de financement avec le ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce ;
- travailler en collaboration étroite avec les partenaires du développement compétents pour fournir des services coordonnés d'assistance technique aux services nationaux de la statistique des pays membres ;
- veiller à ce que le Comité océanien des méthodes statistiques fonctionne de manière efficace et propose les meilleures pratiques et les normes pertinentes pour la collecte de statistiques essentielles et hautement prioritaires ;
- mettre progressivement en œuvre sa stratégie, en s'appuyant sur les résultats du projet orientation client qui vient de s'achever ; et
- travailler en étroite collaboration avec les services nationaux de la statistique des pays membres afin de promouvoir leurs statistiques et données auprès des principaux utilisateurs, notamment les ministres, les organismes publics, les organismes d'élaboration et d'analyse des politiques, les communautés et les principaux utilisateurs du secteur privé.

En interne, la Division se concentrera sur les points suivants :

- contribution au développement d'un portail de données unique pour la CPS, conçu de sorte à améliorer la facilité et la rapidité d'accès à toutes les données et statistiques détenues par la CPS.
- consolidation des modifications apportées en interne et mise en œuvre de pratiques de gestion améliorées au sein de la Division ;
- mise en œuvre du projet expérimental d'enquête sur le budget et la consommation des ménages aux Îles Marshall, de concert avec la Banque mondiale ;
- mise en œuvre du projet d'accès aux microdonnées dans le cadre de l'amélioration de la diffusion des données de la Division ; et
- mobilisation de ressources supplémentaires pour soutenir le nouveau plan d'activité de la Division et son rôle de chef de file des systèmes statistiques dans la région.

Département développement social

En 2017, une discussion stratégique a été menée dans le but de faire du Département développement social une équipe plus intégrée et plus soudée adoptant une approche plus globale de la prestation de services avec le mot d'ordre « Une équipe – Un Département développement social ». Il a également été tenu compte des objectifs et résultats spécifiques en matière de genre, de culture et de jeunesse, en adéquation avec les engagements pris aux échelons régional et international, notamment le Programme d'action océanien en faveur de l'égalité des sexes et des droits fondamentaux de la femme, le Cadre océanien pour l'épanouissement de la jeunesse, la Stratégie culturelle régionale, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la Déclaration « Samoa, la Voie à suivre ».

En 2017, le Département développement social a continué d'appuyer les activités ci-après.

Genre

1. Approche intégrée du genre dans les États et Territoires insulaires océaniques

- Appui aux États et Territoires insulaires océaniques pour l'intégration de la dimension de genre.
- Négociation d'une évaluation relative à la dimension de genre dans le secteur de l'agriculture et du développement rural aux Fidji, au Samoa, à Vanuatu et aux Tonga en collaboration avec la FAO.

2. Approche intégrée du genre dans les programmes de la CPS

- Appui à la mise en place d'évaluations relatives à la dimension de genre dans le secteur des pêches aux Îles Salomon, aux Îles Cook et à Palau en collaboration avec la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins.
- Accompagnement de l'évaluation des financements climatiques à Palau dans le cadre de la composante genre et intégration sociale de l'évaluation, en collaboration avec la Division géosciences, énergie et services maritimes.

3. Statistiques ventilées par sexe

- Diffusion d'une publication régionale portant sur les statistiques ventilées par sexe au cours du quatrième trimestre 2017 ; les données statistiques seront utilisées dans la base de données régionale gérée par la Division statistique pour le développement.
- Appui à l'analyse et à la diffusion de données relatives à l'emploi dans le secteur formel à partir des informations de la sécurité sociale pour les Îles Marshall, Palau et les États fédérés de Micronésie.
- Analyse des données avec les parties prenantes, et publication et diffusion du document *Gender Equality: Where do we Stand? Republic of the Marshall Islands*.
- Analyse des données avec les parties prenantes, et publication et diffusion du document *Gender Equality: Where do we Stand? Tuvalu*.
- Appui aux activités de plaidoyer menées par les correspondants en charge des questions de genre en faveur de statistiques ventilées par sexe lors des recensements de la population et des logements en 2020.

4. Travaux de coordination à l'échelle régionale

- Réussite de la coordination, de la planification et de la tenue de la treizième Conférence régionale sur la condition féminine ainsi que de la sixième Conférence des ministres océaniques de la Condition féminine, en faisant de l'émancipation économique des femmes l'un des axes prioritaires de la progression de l'égalité hommes-femmes dans la région.
- Adoption par les ministres de la Condition féminine du nouveau Programme d'action océanique en faveur de l'égalité des sexes et des droits fondamentaux des femmes.
- Mise sur pied d'une campagne intitulée « 70 Océaniques d'exception » dans le cadre des célébrations du 70^e anniversaire de la CPS.

Épanouissement de la jeunesse

1. Appui aux États et Territoires insulaires océaniques

- Assistance technique à la mise en œuvre du programme Youth@Work aux Îles Salomon et à Vanuatu.

2. Intégration des questions concernant la jeunesse dans les programmes de la CPS

- Assistance technique – mise sur pied d'une méthodologie concernant l'analyse de l'intégration sociale et de la dimension de genre pour l'évaluation du financement des risques climatiques et des risques de catastrophe aux Îles Salomon, et réalisation de cette analyse.
- Assistance technique offerte lors de l'atelier sur la jeunesse et les MNT de la Division santé publique.
- Assistance technique aux communautés de la province de Tafea menant des activités de cartographie des aléas, ainsi qu'aux communautés de la province d'Ambae effectuant des travaux d'approvisionnement en eau.

2. Travaux de coordination à l'échelle régionale

- Mise à disposition de ressources pour une collaboration pluripartite et assistance technique visant à établir un ensemble d'indicateurs relatifs à la jeunesse, des données de référence et un mécanisme de surveillance annuelle se rapportant au Cadre océanique pour l'épanouissement de la jeunesse, ainsi qu'à appuyer la création d'indicateurs relatifs à l'épanouissement de la jeunesse à l'échelle mondiale.
- Appui aux travaux d'élaboration du Rapport sur la situation des jeunes dans le Pacifique en collaboration avec les institutions spécialisées des Nations Unies, ce qui comprend l'analyse de la situation de la jeunesse dans la région menée, en association avec les acteurs régionaux, pour servir de référence au Cadre océanique pour l'épanouissement de la jeunesse.
- Soutien aux efforts consentis par le Conseil de la jeunesse du Pacifique pour devenir une organisation indépendante gérant ses propres activités par l'organisation d'une assemblée générale et la convocation d'une réunion du conseil d'administration afin de commencer à préparer l'indépendance du Conseil de la jeunesse du Pacifique vis-à-vis de la CPS. Ce soutien a également consisté à faire en sorte que le Conseil de la jeunesse du Pacifique soit capable de mobiliser ses propres fonds et d'élaborer ses propres programmes en faveur de l'épanouissement de la jeunesse dans la région.

- Assistance technique à l'appui du réseau des jeunes LGBTI en vue d'élaborer une stratégie de communication et de favoriser les échanges en ligne à des fins d'engagement stratégique.
- Établissement du réseau des jeunes LGBTI par l'intermédiaire d'un partenariat avec le Réseau océanien pour la diversité sexuelle et d'une assistance technique dispensée à celui-ci.
- Collecte de données menée au moyen de la cartographie, en partenariat avec les parties prenantes, les conseils de la jeunesse et d'autres organisations, afin d'accompagner et de guider la répartition de l'aide au développement et des stratégies de communication et de plaidoyer.
- En association avec les acteurs régionaux, réalisation d'une analyse de la situation régionale de la jeunesse ; elle doit servir de référence pour ce qui est du Cadre océanien pour l'épanouissement de la jeunesse.

La culture au service du développement

1. Appui aux États et Territoires insulaires océaniques

- Élaboration de la phase 2 de la Stratégie culturelle régionale à la suite de l'évaluation à mi-parcours menée en 2015.
- Appui à Hawaii pour la préparation du treizième Festival des arts du Pacifique.

2. Travaux de coordination à l'échelle régionale

- Appui aux pays ayant pris part à la quatrième réunion des ministres ACP de la Culture qui s'est tenue à Bruxelles (Belgique).

3. Réunion des ministres de la Culture

Les ministres ont répété qu'il était nécessaire de conserver le volet culturel des activités de la CPS. Ils ont également adopté la phase 2 de la mise en œuvre de la Stratégie culturelle régionale, au cours de laquelle les priorités de la région ont été revues comme suit :

- a. renforcement des mécanismes institutionnels ;
- b. intégration de la culture dans tous les secteurs ;
- c. production culturelle (secteurs de la culture et tourisme culturel) ;
- d. communication et mobilisation de ressources.

En ce qui concerne la coordination régionale, les ministres ont réaffirmé que la CPS devait continuer de prêter main-forte pour la coordination et l'organisation du Festival, des réunions ministérielles et des réunions du Conseil des arts et de la culture du Pacifique. Le soutien aux engagements internationaux, notamment en ce qui concerne les réunions des ministres ACP de la Culture, a également été mis en avant comme une fonction importante de la CPS.

La place importante accordée à l'action en matière de savoirs traditionnels et de propriété intellectuelle dans les travaux a également été évoquée.

Direction opérations et gestion

Politiques de ressources humaines et révision du Règlement du personnel

Le Règlement du personnel (2014) a été révisé en 2017 et différentes politiques de ressources humaines ont été établies ; les consultations du personnel sont en cours. Cet exercice exhaustif et utile devrait arriver à son terme au quatrième trimestre 2018.

Approche intégrée du genre

L'égalité hommes-femmes est l'une des problématiques transversales communes à l'ensemble de la région inscrite dans le Plan stratégique de la CPS. Par conséquent, le Secrétariat a adopté différentes politiques et stratégies de ressources humaines afin de faire avancer l'égalité hommes-femmes et d'intégrer systématiquement cette question à ses travaux et aux services rendus à ses membres.

Dans le cadre de ces travaux, il a fallu réviser et réécrire en profondeur certaines politiques de ressources humaines, notamment celles portant sur le genre, l'égalité des chances, le recrutement et la sélection, ainsi que sur la discrimination et le harcèlement. Il a également fallu élaborer et mettre en place des programmes de formation sur la violence domestique à l'échelle de l'Organisation. Les programmes mettent aussi fortement l'accent sur la politique relative à la protection de l'enfance.

Refonte du système d'évaluation des résultats et de développement professionnel de la CPS

Le CRGA, à sa quarante-sixième session, a approuvé la demande du Secrétariat qui souhaitait concevoir et mettre en place, dans le cadre d'un processus transparent mené en concertation avec le personnel, un système Performance et Développement (PDS) propre à la CPS. Les modifications suivantes auront été introduites au moment de la quarante-huitième session du CRGA :

- établissement de liens entre les plans de travail individuels et les objectifs stratégiques de la CPS et des divisions ;
- automatisation du système PDS (disponible en ligne) ;
- réduction du nombre d'échelons dans le barème de notation et adoption de définitions plus claires ;
- élaboration d'une politique relative au système PDS.

Le personnel pourra utiliser le système en ligne pour la première fois en juillet 2018, lors de l'évaluation des progrès en milieu de cycle.

Formation et perfectionnement professionnel

De nouvelles politiques de gestion des ressources humaines ont été mises en place (amélioration continue et perfectionnement, aide au développement professionnel, notamment). Le volet amélioration continue et perfectionnement du nouveau système PDS a également été conçu dans l'idée de favoriser des échanges plus constructifs et de mieux planifier les perspectives de perfectionnement professionnel.

Le Département RH a eu tout particulièrement à cœur de sensibiliser les cadres de haut niveau à l'importance du développement professionnel et de les inciter à s'engager sur la question. Par exemple, le Directeur général a approuvé, avec le soutien financier du Programme de coopération de Singapour, la participation de 20 hauts responsables à une formation de neuf jours dans le cadre d'un projet de gestion des ressources humaines axé sur la constitution d'équipes hautement performantes, dans le but d'améliorer la prestation de services aux pays membres. Le programme a été couronné de succès : outre les bénéficiaires professionnels et personnels qu'en ont retirés les participants à la formation, il s'est traduit par un certain nombre d'améliorations des processus.

Le Programme de développement du leadership de la CPS, parrainé par le Directeur général, a été lancé en 2016 et s'est poursuivi en 2017 et 2018. Il a pour objet d'identifier les dirigeants potentiels

de demain et de mettre en valeur leurs compétences et a contribué à mettre en lumière l'engagement du Secrétariat en faveur du perfectionnement professionnel.

Parmi les initiatives à venir figurent l'étude d'un système de gestion de l'amélioration continue, la conception d'un modèle de financement pour que soient mieux prises en charge les activités de formation et de perfectionnement professionnel et l'intégration systématique de l'amélioration continue et du perfectionnement.

Gouvernance

Les activités suivantes ont notamment été menées :

- Le Recueil des règles de gouvernance de la Communauté du Pacifique a été finalisé ; il rassemble pour la première fois l'ensemble des documents de gouvernance de la CPS, notamment le texte adopté de la Convention de Canberra actuellement en vigueur. Des exemplaires papier sont maintenant disponibles.
- Un nouvel intranet réunissant trois sites distincts a été lancé. Le nouvel intranet unifié est disponible dans le monde entier pour l'ensemble du personnel de la CPS ; il suffit de disposer d'une connexion à Internet (le système fonctionne aussi sur téléphone portable et sur tablette). Il garantit un accès facilité au savoir de l'Organisation et représente une avancée significative en matière de communication interne.
- Le Secrétariat a assumé un rôle d'intermédiaire et assuré l'organisation du Dialogue de haut niveau sur le changement climatique et la biodiversité entre les dirigeants océaniques et la France, notamment le dialogue des dirigeants de la Communauté du Pacifique avec M. Macron, Président de la République française, le 4 mai 2018.

Amélioration de la prestation de services dans le domaine des TIC

Entre fin 2017 et début 2018, la mise en place ou la planification d'un grand nombre de projets a commencé en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC).

- Sous l'égide de l'équipe TIC, des groupes de discussion (notamment le comité sur les TIC, le groupe de travail sur les questions géospatiales et le groupe de travail des analystes-programmeurs) ont été créés et se réunissent régulièrement dans le but de garantir que les investissements en matière de TIC répondent aux besoins de l'Organisation.
- Du matériel de vidéoconférence a été acheté et est en cours d'installation. L'objectif est de promouvoir la collaboration entre les divisions et au sein des divisions, ainsi que de réduire les frais de déplacement à la charge de la CPS. Le système a déjà permis d'améliorer la qualité du son et de l'image et de limiter les interruptions.
- Un nouveau système de gestion des ressources humaines est en cours de mise en place ; il remplacera le système actuel. Plus fonctionnel, ce nouveau dispositif vise notamment à accompagner le système PDS amélioré ainsi que les nouvelles politiques de ressources humaines.
- Un nouveau système financier pour la gestion de projet est en cours de mise en œuvre dans le but d'élargir le système actuel de gestion financière de la CPS. Il permet de suivre les activités de chaque projet sur le plan quantitatif (échéances, dépenses, taux d'exécution, planification des achats, etc.) et il aidera les gestionnaires de projet de la CPS en leur donnant un aperçu approfondi « centré sur les finances » de leurs projets.
- Le nouvel intranet, lancé début 2018, rassemble l'ensemble des politiques, des actualités et des listes de l'Organisation en un même endroit.

À l'avenir, l'équipe TIC poursuivra son programme de travail visant à moderniser l'environnement informatique de la CPS et à devenir un « conseiller de confiance » plutôt qu'un « prestataire de

services ». Parmi les projets à l'étude, citons l'offre de services d'impression, l'amélioration de la connectivité et la gestion de contenu d'entreprise.

Transformation financière

L'effet immédiat de l'introduction du recouvrement intégral des coûts pour les services de traduction, d'interprétation et de publication en janvier 2018 a été le rapprochement avec les tarifs du marché grâce à une réduction des coûts et à une augmentation du volume. Les économies dans ce domaine s'élèvent à environ 200 000 euros grâce au déménagement de la bibliothèque de Suva, à la suppression d'un poste d'interprète et à la normalisation des classes salariales.

La prestation de services de traduction, d'interprétation et de gestion d'événements aux organisations affiliées a rapporté environ 100 000 euros en 2018. En outre, pour ce qui est des services de traduction, d'interprétation et de publication, le recouvrement intégral des coûts auprès de nos programmes devrait générer autour de 300 000 euros.

Les fonds ainsi libérés peuvent être consacrés aux cycles annuels de financement de l'innovation de la CPS.

Pacific Data Hub

Le Département des services d'information a lancé un programme de travail visant à mettre sur pied un pôle de données panocéanien, se voulant une plateforme centralisée pour les données océaniques. Les données et les informations des États et Territoires insulaires océaniques, des bailleurs de fonds, des organisations partenaires, des entreprises, du milieu universitaire, d'autres intervenants externes et de la CPS pourront être archivées, recherchées et consultées par l'intermédiaire de contrats de licence selon que les données sont confidentielles, en accès restreint ou libres de droit.

Ce pôle sera mis en place en trois phases :

Phase 1 – Bases techniques du système et un domaine thématique (Centre de la Communauté du Pacifique pour la science marine). Le système sera divisé de façon pertinente en plusieurs ensembles de données, historiques de données et publications. Les partenaires du Centre de la Communauté du Pacifique pour la science marine disposent également d'un accès leur permettant de télécharger, de connecter et de publier des données et des informations.

Phase 2 – Publication des 132 indicateurs se rapportant aux Objectifs de développement durable, notamment des données sous-jacentes. Cette phase tourne davantage autour de la CPS et vise à ce que les objectifs de diffusion des données fixés par le CRGA soient atteints.

Phase 3 (non financée) – Intégration des 11 domaines thématiques restants, ce qui comprend les données pertinentes, les informations et les publications.

Phase 4 (non financée) – Mise sur pied d'une équipe chargée de veiller à la qualité des données et des informations ; normalisation accrue des ensembles de données ; renforcement des capacités techniques du système (connexion de données, automatisation, visualisation).

Annexe D : Politique de responsabilité sociale et environnementale de la CPS



Politique de responsabilité sociale et environnementale

Version du document	
Responsabilité	Directeur général adjoint (Nouméa)
Approuvé par	Colin Tukuitonga - Directeur Général
Date d'approbation	03/04/2018
Date de dernière modification	03/04/2018
Date du prochain examen	

Table des matières

1. OBJET.....	3
2. CHAMP D'APPLICATION	3
3. DÉFINITIONS.....	3
4. RESPONSABILITÉS.....	4
5. PRINCIPES DIRECTEURS.....	5
6. MISE EN ŒUVRE.....	6

1. OBJET

La présente *politique de responsabilité sociale et environnementale (RSE)* définit le cadre et les principes directeurs adoptés par la CPS pour gérer de manière éthique et durable les risques et les impacts sociaux et environnementaux inhérents à toutes ses activités. Cette politique est appliquée de manière inclusive de sorte que, dans toute la mesure possible, ses retombées profitent à tous. La présente politique a pour objet d'aider la CPS à :

- promouvoir et piloter l'amélioration continue de la performance sociale et environnementale de l'Organisation au moyen des actions suivantes :
 - recenser, évaluer et gérer les opportunités, les risques et les impacts sociaux et environnementaux inhérents à l'ensemble des activités et projets de la CPS ;
 - améliorer les pratiques actuellement appliquées pour la mise en place d'autres politiques pertinentes à la CPS ;
- renforcer la participation des agents et des parties prenantes à la définition et à la mise en œuvre des normes de performance sociale et environnementale ; et
- respecter les normes de performance en matière environnementale et sociale de la Société financière internationale.

La présente politique est mise en œuvre à travers un plan d'action RSE, établi en cohérence avec toutes les autres politiques applicables de la CPS, notamment celles relatives aux ressources humaines, aux finances et au suivi-évaluation.

2. CHAMP D'APPLICATION

La présente politique s'applique :

- aux agents de la CPS, qu'ils soient employés à plein temps, à temps partiel ou intérimaires ;
- au personnel contractuel, y compris les prestataires, étudiants et stagiaires ; et
- à toutes les activités de la CPS, qu'elles soient de nature institutionnelle ou qu'elles soient menées dans le cadre de programmes ou de projets.

3. DÉFINITIONS

On entend par **responsabilité environnementale** le fait de veiller à l'utilisation et à la gestion rationnelles des ressources naturelles et des écosystèmes, afin de prévenir ou, si cela est impossible, de limiter au maximum les dommages causés à l'environnement et au système climatique, en vue de garantir ces ressources aux futures générations.

On entend par **responsabilité sociale** la responsabilité de l'Organisation d'évaluer et de réduire les effets de ses activités sur ses agents, partenaires, communautés et d'autres parties prenantes, à travers un comportement inclusif, transparent, responsable et éthique, dans le plein respect de la primauté du droit, des normes internationales de comportement et des droits de la personne.

On entend par **inclusion sociale** le processus d'amélioration des conditions de participation de tous – et notamment des personnes défavorisées – à la société en renforçant les opportunités, l'accès aux ressources, les espaces de parole et le respect des droits de la personne.

On entend par **classification des risques** la démarche permettant de diagnostiquer, dès la phase d'élaboration du concept de projet, les risques sociaux et environnementaux qui peuvent naître des activités, des programmes et des projets. Ces risques peuvent influencer de manière négative sur les populations, les droits, les moyens d'existence et le bien-être des individus, ainsi que sur leur environnement physique, naturel ou culturel. Ces risques sont classés, en fonction de leur ampleur ou

de leur importance, en risques faibles, moyens, élevés ou extrêmes. La classification des risques s'effectue lors de la phase de conception du projet.

4. RESPONSABILITÉS

Tous les agents et les contractuels de la CPS sont censés :

- connaître cette politique ; et
- s'interroger sur la manière dont elle influence leurs activités quotidiennes.

La direction assure la promotion de la politique de responsabilité sociale et environnementale et veille à ce que les directeurs et le personnel la mettent en œuvre.

Les directeurs sont chargés de :

- faire connaître la présente politique ainsi que l'obligation incombant à la CPS d'agir dans le respect des principes de responsabilité sociale et environnementale ;
- veiller à ce que la politique soit mise en œuvre par leurs agents dans tous les aspects de leur travail, de la phase de conception jusqu'au suivi des projets en passant par la programmation et la mise en œuvre des activités, conformément aux modalités, aux procédures et aux outils prévus dans le plan d'action RSE ;
- nommer leur point focal RSE et lui apporter le soutien nécessaire.

Tous les responsables / gestionnaires sont chargés de :

- faire connaître la présente politique ainsi que l'obligation incombant à la CPS d'agir dans le respect des principes de responsabilité sociale et environnementale ;
- veiller à ce que la politique soit mise en œuvre par leurs agents dans tous les aspects de leur travail, conformément aux modalités, aux procédures et aux outils prévus dans le plan d'action RSE.

Les points focaux RSE sont chargés de :

- créer un groupe de pratique RSE et participer à ses travaux ;
- faire office d'intermédiaire entre leur division ou leur programme et le groupe de pratique ;
- participer à des formations axées sur la politique RSE, ses modalités de mise en œuvre et de suivi et les stratégies de communication ; et
- accompagner leurs divisions et programmes dans la mise en pratique de la RSE.

Le groupe de pratique RSE est chargé de :

- échanger des informations, renforcer les capacités et coopérer à la mise en œuvre de la politique RSE, en tant que de besoin ; et
- travailler en relation avec l'Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne, le Département développement social, le comité sur l'approche intégrée du genre et le Programme durabilité environnementale et changement climatique en vue d'intégrer la RSE de manière systématique au fonctionnement global de la CPS.

Le Programme durabilité environnementale et changement climatique (DECC) est chargé de :

- former tous les agents de la CPS à l'utilisation de la politique RSE ;
- appuyer et conseiller les divisions et les programmes dans la mise en œuvre de la politique RSE ;

- coordonner le groupe de pratique RSE, lui fournir un soutien administratif et veiller à ce qu'il demeure actif et travaille dans une logique de coopération ;
- assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la politique RSE et rendre compte des résultats de la politique en collaboration avec le réseau de responsables du suivi-évaluation de la CPS ;
- préparer un inventaire annuel des émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'un rapport sur les bonnes pratiques environnementales et sociales.

5. PRINCIPES DIRECTEURS

La CPS s'engage à améliorer sa responsabilité sociale et environnementale selon trois axes : les personnes, les opérations et les programmes.



a) Les personnes

La CPS s'engage à offrir à ses agents un lieu de travail qui favorise la diversité et l'inclusion, garantit l'égalité des droits, et leur assure un cadre de travail sûr, sain et dynamique. À ces fins, la CPS s'engage à faire en sorte que ses politiques et procédures relatives aux ressources humaines, ainsi que les politiques et procédures annexes, favorisent les résultats suivants :

- la diversité, l'inclusion sociale et l'égalité des sexes sont prises en compte et renforcées sur le lieu de travail ;
- les agents sont informés, sensibilisés et encouragés à contribuer à un environnement de travail respectueux, coopératif et professionnel ; et
- les agents prennent des initiatives et défendent les bonnes pratiques et l'innovation, de sorte à conforter le rôle que joue la CPS en tant qu'organisation éthique, socialement responsable et écologiquement durable.

b) Les opérations

La CPS, organisation responsable, s'engage dans la lutte contre le changement climatique et l'érosion de la biodiversité, et en faveur de la protection de l'environnement. Elle s'efforce de réduire son empreinte carbone et environnementale dans le but ultime d'atteindre la neutralité carbone et le « zéro déchet ». À ces fins, la CPS met en place un cadre solide relatif à la responsabilité climatique et environnementale en interne, et veille à ce que les politiques concernées soient adaptées pour intégrer cette démarche, notamment en verdissant ses politiques d'achat et de voyage.

En adoptant cette démarche, la CPS vise à atteindre les objectifs suivants :

- une diminution continue de ses émissions annuelles de gaz à effet de serre afin de réduire au maximum son empreinte carbone d'ici 2020, en prenant 2015 pour année de référence ; et
- une réduction continue de son empreinte écologique grâce au renforcement de l'efficacité

énergétique, à la diminution du nombre de voyages et de la consommation d'eau, et à l'amélioration des pratiques de gestion des déchets d'ici 2020, en prenant 2015 pour année de référence.

En prenant des mesures de réduction systématique de son empreinte carbone et environnementale, la CPS s'engage à appliquer :

- le principe de progression, à savoir que la CPS doit engager des efforts continus pour dépasser ses objectifs actuels ; et
- la séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC), à savoir que les conséquences environnementales des activités de la CPS doivent être évitées. Celles qui ne peuvent être évitées doivent être réduites au maximum et, si elles ne peuvent être réduites, elles doivent être compensées.

c) Les programmes

La CPS s'engage à accompagner les programmes et projets dans la mise en œuvre d'activités porteuses d'un maximum de retombées sociales. La CPS cherche à éviter ou, si cela est impossible, à atténuer :

- tout impact significatif ou injustifié sur l'environnement, ou
- tout impact social négatif, comme les impacts sur l'égalité des sexes ou les droits de la personne.

À cette fin, la CPS met en place un solide système de gestion environnementale et sociale (SGES), qui lui permet de contrôler et d'évaluer ses activités dans le cadre d'un processus dynamique et continu, soutenu par la direction. Ce cadre est composé d'outils, de méthodes et de lignes directrices ad hoc qui seront appliqués en cohérence et en complémentarité avec l'approche programme intégrée de l'Organisation.

La CPS s'engage à atteindre les objectifs suivants :

- Tous les projets, programmes et activités sont soumis à un diagnostic de risques, processus qui permet de classer les risques identifiés et qui est actionné à travers le plan d'action RSE.
- Lorsque le diagnostic RSE révèle des risques, les activités, les programmes et les projets sont évalués afin de déceler d'éventuels risques sociaux et environnementaux.
- Les risques sociaux et environnementaux mis au jour et les mesures d'atténuation des impacts sont pris en compte dans le montage du projet et la planification des activités.
- Le personnel est formé et à même de cerner et d'évaluer les risques et les impacts sociaux et environnementaux, ainsi que de mettre en œuvre les mesures d'atténuation.
- Les principes d'ouverture et de transparence sont garantis dans les relations avec les communautés concernées ou les parties prenantes, qui participent au diagnostic des risques et des impacts et peuvent faire connaître leurs inquiétudes au travers d'un mécanisme de doléances.

6. MISE EN ŒUVRE

La CPS est consciente qu'il faudra du temps pour mettre en œuvre pleinement la présente politique RSE. Véritables leviers de l'amélioration continue, les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la politique et à l'amélioration de la performance institutionnelle sont appelées à évoluer et à se renforcer avec le temps. La présente politique RSE sera examinée à l'adoption du prochain plan stratégique de la CPS et mise à jour afin d'en refléter les grands objectifs.

La CPS élaborera un plan d'action RSE pour accompagner la mise en œuvre de la présente politique. Ce plan d'action sera coordonné par le Programme DECC et suivi par le groupe de pratique RSE. Le plan d'action RSE sera révisé en même temps que la politique RSE.

La CPS s'engage également à se montrer ouverte et transparente. Dans le cadre de cet engagement, l'Organisation :

- rendra compte annuellement des résultats de la politique RSE dans le rapport de résultats de la CPS ; et
- mettra à la disposition du public les principales lignes directrices, méthodologies et outils que l'Organisation utilise pour évaluer et gérer les risques sociaux et environnementaux.

Annexe E : Décisions adoptées hors session par le CRGA

Les décisions ci-après ont été adoptées hors session par le CRGA. Elles sont présentées ici à des fins d'exhaustivité et pour information uniquement.

Décision	Numéro de la circulaire (date)	Date d'entrée en vigueur
Adoption du budget rectificatif 2017	16/08 (2 décembre 2016)	15 décembre 2016
Approbation de l'adoption de l'euro comme unité de compte/monnaie de présentation officielle de la CPS à compter du 1 ^{er} janvier 2017	16/08 (2 décembre 2016)	1 ^{er} janvier 2017
Adoption du mandat du Conseil océanien de la qualité de l'enseignement	17/09 (3 novembre 2017)	17 novembre 2017
Adoption du budget rectificatif 2018	17/11 (18 décembre 2017)	22 décembre 2017